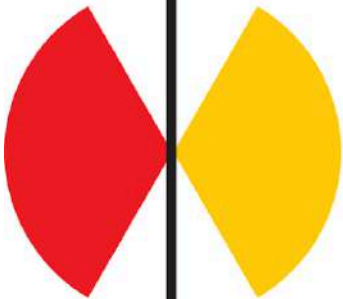


Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR)



Exercice 2025



Nom standardisé		Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR)
Compagnie		Suravenir Assurances
Emetteur	<i>Fonction</i>	Directrice Générale
	<i>Nom - Prénom</i>	Léauté Claire
Contact Principal	<i>Fonction</i>	Directrice Technique et Finance
	<i>Nom - Prénom</i>	Chevallier Sophie
	<i>e-mail</i>	sophie.chevallier@suravenir-assurances.fr
Revue		CM Arkéa - Direction des risques - Dpt suivi des participations et risques conglomérat le 20/03/2026
Validation		Dirigeants Effectifs le 27/03/2026
Approbation		Conseil d'administration le 02/04/2026

Sommaire

Synthèse	4
Lexique	8
A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	10
A1. ACTIVITÉ.....	10
A2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION.....	11
A2.a Performance globale de Suravenir Assurances en 2025.....	11
A2.b Performance par ligne d'activité de Suravenir Assurances en 2025.....	14
A3. Résultats des investissements.....	18
A3.a Revenus et dépenses générés par les activités d'investissement.....	18
A3.b Pertes et profits comptabilisés en fonds propres.....	19
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	19
B1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	20
B1.a Structure de la gouvernance de Suravenir Assurances.....	20
B1.b Changement notable du système de gouvernance survenu au cours de l'exercice 2023.....	25
B1.c Politique et pratiques de rémunération de Suravenir Assurances.....	26
B2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ.....	30
B3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA).....	32
B3.a Description du système de gestion des risques.....	32
B3.b Description du processus ORSA.....	35
B3.c Intégration du processus ORSA aux prises de décision.....	37
B4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE.....	37
B4.a Description du système de contrôle de Suravenir Assurances.....	37
B4.b La vérification de la conformité.....	38
B5. FONCTION D'AUDIT INTERNE.....	39
B6. FONCTION ACTUARIELLE.....	40
B7. SOUS-TRAITANCE.....	40
B7.a Processus de décision d'une sous-traitance.....	40
B7.b Recensement des prestations critiques ou importantes sous-traitées (PCI).....	42
B7.c Processus de contrôle de la sous-traitance.....	42
B8. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	43
B9. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES.....	43
C. PROFIL DE RISQUE	43
C1. RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	44
C1.a Exposition au risque de souscription et de provisionnement.....	44
C1.b Concentration du risque de souscription.....	46
C1.c Mesures d'atténuation du risque.....	47
C1.d Méthode et résultats des analyses de sensibilité réalisées.....	48
C2. RISQUE DE MARCHÉ.....	48
C2.a Exposition au risque de marché.....	49
C2.b Concentration du risque de marché.....	50
C2.c Mesures d'atténuation du risque.....	50
C2.d Méthode et résultats des analyses de sensibilité réalisées.....	50

C3. RISQUE DE CRÉDIT.....	50
<i>C3.a Exposition au risque de crédit.....</i>	<i>51</i>
<i>C3.b Concentration des risques de crédit.....</i>	<i>51</i>
<i>C3.c Mesures d'atténuation du risque.....</i>	<i>52</i>
<i>C3.d Méthode et résultats des analyses de sensibilité réalisées.....</i>	<i>52</i>
C4. RISQUE DE LIQUIDITÉ.....	53
C5. RISQUE OPÉRATIONNEL.....	53
<i>C5.a Exposition au risque opérationnel.....</i>	<i>53</i>
<i>C5.b Concentration des risques opérationnels.....</i>	<i>54</i>
<i>C5.c Mesures d'atténuation du risque.....</i>	<i>55</i>
<i>C5.d Méthode et résultats des tests réalisées.....</i>	<i>56</i>
C6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	56
D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....	57
D1. ACTIFS.....	58
D2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	59
<i>D2.a Détail des Provisions Techniques.....</i>	<i>60</i>
<i>D2.b Principales distorsions.....</i>	<i>64</i>
D3. UTILISATION DE MÉTHODOLOGIES CORRECTIVES OU TRANSITOIRES.....	65
E. GESTION DU CAPITAL.....	65
E1. FONDS PROPRES.....	66
<i>E1.a Gestion des fonds propres.....</i>	<i>66</i>
<i>E1.b Composition et évolution des fonds propres.....</i>	<i>66</i>
E2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	68
<i>E2.a Evolution du SCR et du MCR.....</i>	<i>68</i>
<i>E2.b Evolution du taux de marge de solvabilité.....</i>	<i>68</i>
F. ANNEXES.....	69
F1. SCHÉMA DU PROCESSUS DE DÉTERMINATION DES FLUX FUTURS.....	70
F2. QRT « PUBLIC DISCLOSURES » (EN MILLIERS D'EUROS).....	71

Synthèse

Activité et résultats

Consciente des enjeux importants concernant la sinistralité (événements climatiques, évolution des coûts d'indemnisations notamment des sinistres corporels,..) Suravenir Assurances a fait des choix forts pour répondre aux défis et a placé le redressement de la rentabilité technique de ses différents réseaux de distribution au cœur de ses réflexions stratégiques (évolution de tarification, projets de maîtrise des dépenses, amélioration de la gestion des sinistres etc..).

Les éléments du résultat 2025 sont le reflet de ces travaux et conforte Suravenir Assurances dans ses choix et sa démarche.

Ainsi, la sinistralité de l'année permet d'afficher un ratio de sinistres sur primes (S/P), net de toute réassurance, à 73,2%, en baisse de 0,4 point, malgré une année marquée par des événements catastrophes naturelles importants (inondations en début d'année et sécheresse estivale). La sinistralité attritionnelle (c'est à dire hors événements climatiques et hors sinistres > 150k€) connaît une amélioration de 0.8 point de ratio S/P, récompensant pleinement les choix techniques de la compagnie sur les portefeuilles de contrats.

Les bonis sur la sinistralité antérieure, nets de réassurance, sont en revanche moins importants que sur l'année 2024 (2,1 M€ contre 8,6 M€ pour l'exercice précédent), principalement du fait d'une variation du provisionnement de tardifs comptables.

La baisse du nombre de contrats en portefeuille, consécutive des choix techniques, est maîtrisée. La stabilité des taux de résiliation sur les réseaux de distribution bancaires témoigne de la stratégie de Suravenir Assurances de placer la satisfaction des clients au centre de ses réflexions.

Compte tenu des éléments évoqués, auxquels s'ajoutent une reprise de 18,3M€ de la provision pour risques en cours, une très grande maîtrise des frais de fonctionnement, et un produit financier en hausse, Suravenir Assurances enregistre un bénéfice après impôts de 20,8 M€ sur l'exercice, proche du résultat 2024 (21 M€).

Système de gouvernance

La structure du système de gouvernance de Suravenir Assurances n'a pas évolué notablement au cours de l'exercice 2025.

Le système de gouvernance mis en œuvre chez Suravenir Assurances s'inscrit dans le cadre des exigences de la réglementation Solvabilité 2. Il repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées par :

- des instances (Conseil d'administration, Comité de direction, Comité des risques, Comité de trésorerie, Comité de conformité et de contrôle permanent, Comité Solvabilité 2) ;
- des acteurs-clés (Direction générale, Dirigeants effectifs, Fonctions clés) ;

- des dispositifs (système de gestion des risques, système de contrôle interne (vérification de la conformité, gestion de la sous-traitance, politique de rémunération, évaluation de la compétence et de l'honorabilité, etc.)).

Une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) de Suravenir Assurances est effectuée *a minima* annuellement. Celle-ci permet au Conseil d'administration d'évaluer l'impact sur l'activité et/ou la solvabilité de la compagnie, des principaux risques identifiés au sein du profil de risque. Le rapport produit suite à cette évaluation est communiqué à l'autorité de tutelle, l'ACPR.

Profil de risque

Le profil de risque de Suravenir Assurances est en cohérence avec l'exposition au risque d'une activité d'assurance non vie :

- Le principal risque porté par la compagnie est le risque de souscription, conséquence d'une sous-tarification des contrats et/ou lié à la survenance d'évènements extrêmes ou exceptionnels (ex : catastrophes naturelles, ...). Suravenir Assurances est également exposée au risque de provisionnement, qui est étroitement lié au risque de souscription. La gestion de ces risques s'inscrit dans une volonté de s'assurer de la rentabilité technique du portefeuille. A ce titre, les principaux dispositifs d'atténuation de ces risques sont la couverture de réassurance et la surveillance régulière des indicateurs de sinistralité. Ces dispositifs sont destinés à protéger la solvabilité, la rentabilité et le résultat de Suravenir Assurances ;
- En raison du changement climatique, les risques environnementaux font l'objet d'une politique de gestion et d'un suivi dédié ;
- Le risque de marché, matérialisé par les risques de hausse des taux et des spreads de crédit, fait également partie du profil de risque de Suravenir Assurances. Ces risques constituent des facteurs de volatilité du ratio de solvabilité, et sont suivis à ce titre par la production d'analyses de sensibilité régulières ;
- De par ses placements financiers et ses cessions d'engagements techniques à des réassureurs, Suravenir Assurances est également exposée au risque de défaut d'une ou de plusieurs contrepartie(s). Ce risque de défaut est atténué par l'application d'une politique d'investissement et d'une politique de réassurance prudentes dans les choix, les limites d'engagement et les règles de dispersion des contreparties ;
- Enfin, la mesure et la gestion du risque opérationnel reposent sur une cartographie de l'ensemble des processus de l'entreprise, l'identification des risques et la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise des risques, ainsi que d'un contrôle permanent visant à mesurer l'efficacité de ces dispositifs.
-

Valorisation à des fins de solvabilité

Au 31 décembre 2025, les actifs de Suravenir Assurances sont principalement composés d'actifs financiers (584,6 M€ sur un total bilan égal à 762,8 M€ en norme Solvabilité 2), eux-mêmes constitués à plus de 90% de titres obligataires à taux fixe.

Les engagements au passif de Suravenir Assurances sont composés principalement de provisions techniques. Ces provisions techniques, calculées en « meilleure estimation » (*best estimate*) conformément à la norme Solvabilité 2, sont valorisées à 413,8 M€ (y compris *marge de risque*).

Gestion des fonds propres et solvabilité

Les fonds propres de Suravenir Assurances, d'un montant total de 177,3 M€ en normes sociales au 31 décembre 2025, sont constitués du capital social, des primes d'émission, des réserves, du report à nouveau et du résultat net de l'exercice 2025.

Le montant des fonds propres Solvabilité 2 de Suravenir Assurances est égal à 229,1 M€ au 31 décembre 2025, dont 161,6 M€ de réserve de réconciliation. L'intégralité de ces fonds propres est éligible pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR). La couverture de cette exigence de capital est égale à 155% au 31 décembre 2025, au-delà du niveau requis par la réglementation (100%), et du seuil limite du cadre d'appétence aux risques défini par le Conseil d'administration de Suravenir Assurances (140%).

Lexique

Assurance vie/non-vie/santé : une assurance est une garantie d'indemnisation accordée par un assureur à un assuré en cas de réalisation d'un risque, moyennant une prime ou une cotisation. En France, on distingue deux formes principales d'assurance :

- L'*assurance vie* est un contrat de placement à la fiscalité spécifique, engageant l'assureur à verser un capital ou une rente à un assuré à un moment donné, ou jusqu'à son décès ;
- L'*assurance non vie* regroupe les assurances de responsabilité, de dommages et de personnes (ex : contrats d'assurance automobile, habitation, accidents de la vie, etc.)

L'*assurance santé/prévoyance* est particulière et comporte à la fois des garanties de type non vie (ex : frais médicaux, indemnité forfaitaire, etc.), et des garanties de type vie (ex : rente d'invalidité).

ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) : l'ACPR est l'organe français de supervision de la banque et de l'assurance.

EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) : l'EIOPA est l'autorité de régulation européenne des assurances et des pensions professionnelles.

Solvabilité 2 : la directive Solvabilité 2, effective depuis le 1^{er} Janvier 2016, est une réforme réglementaire européenne majeure du monde de l'assurance. Dans la lignée de Bâle II, son objectif est d'harmoniser les exigences réglementaires au niveau européen et de sécuriser la solvabilité des compagnies d'assurance à travers une meilleure adaptation des fonds propres exigés aux risques sous-jacents.

Meilleure Estimation (Best estimate en anglais) : le *best estimate* correspond à la valeur des provisions de passif sous Solvabilité 2. Celles-ci sont calculées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs supportés par l'assureur, au meilleur de ses connaissances à la date d'estimation (d'où la notion de '*best estimate*').

S/P – Ratio de sinistralité : le ratio de sinistralité correspond au rapport entre le montant des sinistres à dédommager et celui des primes d'assurance. C'est un indicateur de suivi technique utilisé par les compagnies d'assurance non vie.

Sinistres attritionnels/Sinistres graves : les *sinistres attritionnels* correspondent aux sinistres courants, qui ne dépassent pas un seuil donné. Ces sinistres ont généralement une fréquence de survenance élevée et un coût unitaire relativement faible. Par opposition, les *sinistres graves* correspondent aux sinistres exceptionnels, à coût individuel élevé mais à fréquence faible. Dans les comptes et dans les modèles statistiques utilisés par les assureurs, ces deux types de sinistres sont en général traités séparément.

SCR (Solvency Capital Requirement) : selon la directive Solvabilité 2, le *Capital de Solvabilité Requis* est le niveau de fonds propres minimal nécessaire pour que la probabilité de faillite de l'organisme d'assurance soit inférieure à 0,5% à l'horizon d'un an. Le SCR global est censé tenir compte de tous les risques liés à l'activité d'assurance, et son calcul peut être réalisé soit à l'aide d'un modèle interne (partiellement ou totalement), soit à l'aide d'une formule standard définie par le régulateur, dont l'approche consiste à quantifier individuellement chaque risque au sein de sous-modules (SCR de Marché, SCR de Souscription Non-vie, etc.). Suravenir Assurances réalise le calcul de son SCR à l'aide de la formule standard Solvabilité 2.

MCR (Minimum Capital Requirement) : le *Minimum de Capital Requis* correspond au niveau minimal de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique.

ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) : le processus ORSA, mis en place par la directive Solvabilité 2, constitue une évaluation interne des risques et de la solvabilité. Ce processus est notamment matérialisé par une évaluation à moyen terme des risques supportés par l'assureur, et de sa capacité à y faire face ou à y remédier via des mesures correctrices.

RSR (Regular Supervisory Report) : rapport régulier au contrôleur sur la solvabilité et la situation financière, à destination de l'autorité de contrôle (ACPR). Son contenu est normé par la directive Solvabilité 2.

SFCR (Solvency and Financial Conditions Report) : rapport annuel narratif sur la solvabilité et la situation financière, à destination du public et de l'autorité de contrôle (ACPR). Son contenu est normé par la directive Solvabilité 2.

Fonctions clé : la réglementation Solvabilité 2 impose de nommer quatre responsables de fonctions clés au sein de chaque compagnie d'assurance : Gestion des risques, Vérification de la conformité, Audit interne et Actuarielle.

Réassurance : la réassurance est l'opération par laquelle un assureur fait couvrir tout ou partie de ses risques par une autre entité appelée réassureur. Il s'agit, en quelque sorte, de l'assurance des sociétés d'assurance.

Marge de risque (Risk Margin) : la marge de risque (Risk Margin), telle que définie par la directive Solvabilité 2, représente le coût d'immobilisation des fonds propres en couverture du SCR, jusqu'à l'extinction des passifs de l'assureur. Elle s'ajoute aux provisions techniques en vision *best estimate*.

Primes non acquises: fraction des primes émises qui concerne l'exercice suivant

Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise d'assurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et avant la prochaine échéance des contrats.

Ratio combiné : Rapport entre les dépenses engagées (sinistres réglés et provisions de toutes survenances, frais de gestion, commissions), et les primes.

A. Activité et résultats

A1. Activité

Créée en 1996, Suravenir Assurances est une société anonyme d'assurances non vie, de taille intermédiaire, qui exerce son activité exclusivement en France. Elle est filiale à 100% du Crédit Mutuel Arkéa, groupe de la banque et de l'assurance, réunissant au 31 décembre 2025 les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne (CMB) et du Sud-Ouest (CMSO) ainsi que des filiales spécialisées.

L'effectif de Suravenir Assurances est de 283 collaborateurs au 31 décembre 2025, y compris le personnel mis à disposition, exclusivement basé dans l'hexagone avec une répartition majoritaire au siège social dans l'agglomération nantaise, complétée par une implantation à Brest.

Avec la gestion de plus de 2,7 millions de contrats, Suravenir Assurances est le 5ème bancassureur français en termes de chiffre d'affaires en automobile (idem 2024), le 7ème en multirisque habitation (MRH) (idem 2024), et le 5ème en santé (idem 2024), selon le classement des bancassureurs établi en 2025.

Ses offres couvrent les besoins des particuliers dans les domaines suivants: automobile, moto, habitation et vie privée (protection juridique, assurance scolaire,...), santé (garantie des accidents de la vie, complémentaire santé,...) et prévoyance (dépendance). La distribution est multicanale, orientée selon 3 filières, la filière banque au travers des agences du Crédit Mutuel Arkéa et du CCF depuis début 2024, filière qui est majoritaire (77% des nouvelles souscriptions), la filière courtage au travers de courtiers grossistes, et la filière interne en extinction.

La satisfaction de ses clients, l'épanouissement de ses collaborateurs, et la maîtrise des résultats techniques sont des éléments clés de la réussite de sa stratégie. Son agilité, son système d'information robuste et ses équipes compétentes sont au service de son développement et de sa détermination à anticiper les évolutions technologiques et comportementales bousculant le secteur de l'assurance. Enfin, Suravenir Assurances, consciente des enjeux liés au réchauffement climatique, a décidé d'entamer une véritable démarche de transition écologique au travers de sa Stratégie Climat. Elle prend ainsi des mesures concrètes à court, moyen et long terme, afin d'agir en responsabilité pour limiter son impact environnemental sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, ce qui s'est matérialisé notamment par le lancement d'une offre d'assurance habitation à impact. Cette volonté s'inscrit en cohérence avec la démarche du Crédit Mutuel Arkéa, maison mère de Suravenir Assurances, société à mission depuis 2022 et engagée dans la prise en compte des enjeux climatiques au sein de l'ensemble de ses métiers et activités.

L'année 2025 est la première année du plan stratégique de Suravenir Assurances "Faire 2030 by SA", déclinaison du plan "Faire 2030" du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Ce nouveau plan stratégique repose sur 4 axes majeurs illustrés par 4 mots clefs :

- Rentable : développer un modèle d'affaires pluriel et performant
- Durable: être un partenaire fort des transitions sociétales et environnementales pour ses parties prenantes
- Efficace : déployer un modèle opérationnel dynamique adapté à l'accélération des changements
- Collectif : s'appuyer sur une relation de confiance et de proximité

Cette vision stratégique se traduit dans l’ambition de Suravenir Assurances pour 2030 : “être un assureur humain, innovant et responsable, filiale d’un groupe de bancassurance coopératif, territorial et société à mission Nous protégeons durablement nos assurés et accompagnons notre environnement aujourd’hui comme demain pour un avenir serein”.

Etablissement	Coordonnées
Suravenir Assurances (Siège social)	2, rue Vasco de Gama, 44800 Saint-Herblain
Crédit Mutuel Arkéa (Siège social)	1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (Commissaires aux comptes)	63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex Représentants : Madame Christine Billy et Monsieur Nicolas Jolivet
ACPR (Autorité de contrôle)	Brigade 2, 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09
Banque Centrale Européenne	60314 Frankfurt am Main, Allemagne

A2. Résultats de souscription

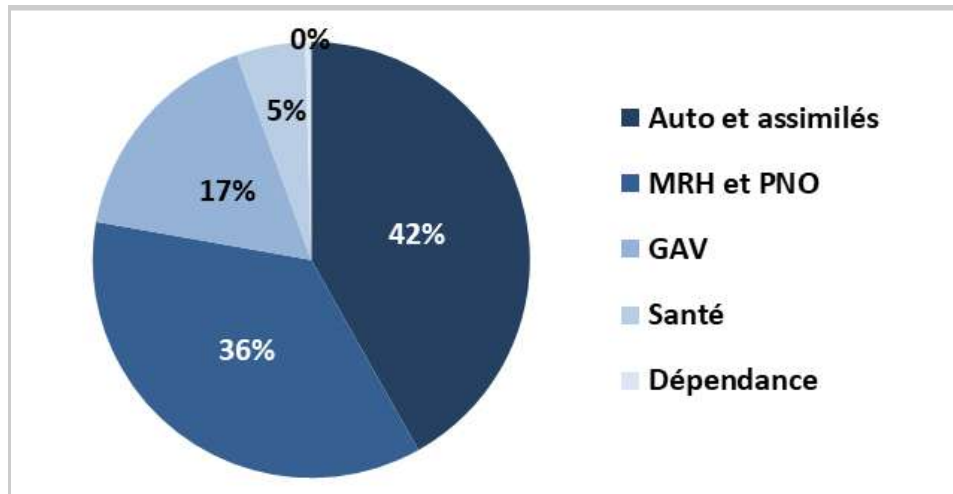
A2.a Performance globale de Suravenir Assurances en 2025

Dans un contexte de choix techniques forts de Suravenir Assurances pour assurer la rentabilité du portefeuille de contrats, la production d’affaires nouvelles de produits majeurs a connu une baisse importante en 2025 (200 749 nouveaux contrats, soit une baisse de 21% par rapport à 2024). Les contrats majeurs pour Suravenir Assurances font référence aux contrats Automobile et assimilés, Multirisques habitation (MRH), Propriétaires non occupants (PNO), Santé, Garanties accidents de la vie (GAV), Dépendance et Navigation de plaisance ; ils représentent près de 90 % du chiffre d’affaires de Suravenir Assurances.

Le réseau de distribution bancaire historique, composé des fédérations du CMB et du CMSO, enregistre une production de contrats de produits majeurs égale à 148 125, proche des performances de 2024 (-0,4%), témoignant d’une dynamique commerciale toujours très importante. Les autres partenaires de la filière banque permettent la production en 2025 de 6 722 contrats majeurs. La filière courtage a vu sa production de produits majeurs fortement ralentie (- 55%) pour s’afficher à 38 599 après les mesures importantes prises pour viser l’équilibre technique de ces portefeuilles. Pour les mêmes raisons, la filière internet a poursuivi la forte baisse de sa production commerciale (- 60 %) avec 7 303 contrats.

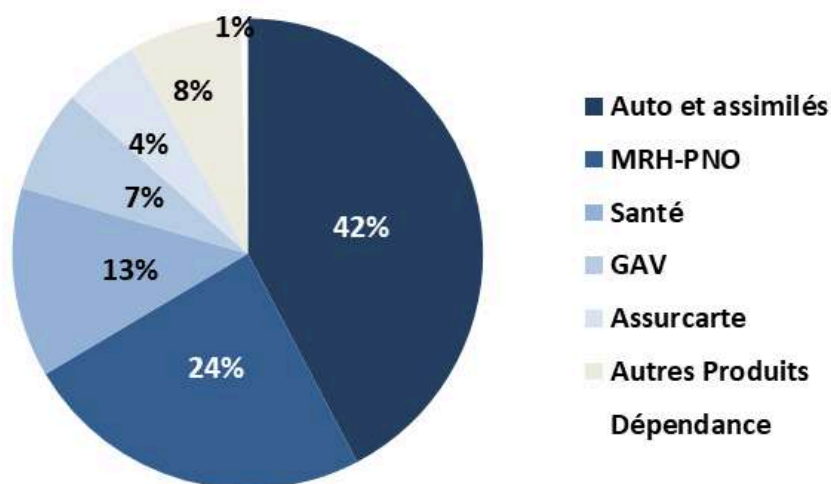
Au 31 décembre 2025, le portefeuille total de Suravenir Assurances a diminué de 3,2% par rapport à 2024 pour s’afficher à 2 666 898 contrats, hors produits valeur d’achat et perte financière. Le portefeuille total de produits majeurs s’établit à près de 1 326 000 contrats soit une baisse de 6,1 % par rapport à 2024.

Répartition du portefeuille total en nombre de contrats majeurs au 31/12/2025



Le chiffre d'affaires de Suravenir Assurances augmente de 2,9 % pour s'établir à près de 535,7 M€, soit +15 M€ par rapport à 2024. Les produits d'assurance automobile (hors valeur achat), avec 7,7 M€ de moins qu'en 2024 (-3,3%) enregistrent un chiffre d'affaires total de 227 M€. Le chiffre d'affaires des produits d'assurance habitation progresse de 11,9 % à 129 M€, intégrant l'effet de l'augmentation de la surprime CatNat (de 12% à 20%). Les assurances de personnes totalisent un chiffre d'affaires de 111 M€ (+3,4 %).

Répartition du chiffre d'affaires au 31/12/2025



Le ratio sinistres sur primes de survenance 2025 (S/P), net de toute réassurance, égal à 73,2 %, est en baisse par rapport à 2024 (-0,4 point), confortant les choix de Suravenir Assurances opérés pour l'amélioration des résultats techniques.

La sinistralité attritionnelle (sinistres inférieurs à 150 K€ et hors événement climatique) s'améliore ainsi de 0.8 pt de S/P avec notamment une hausse des coûts d'indemnisation matériels plus mesurée que les années passées et une stabilité (voire une baisse pour certains réseaux) des fréquences matérielles, compensant la hausse des coûts d'indemnisations corporelles.

L'année 2025 affiche une légère baisse par rapport à 2024 s'agissant de la sinistralité des événements climatiques (9,3 M€ en 2025 contre 10,4 M€ en 2024) après les années 2022 et 2023 marquées par des événements de grande ampleur).

En revanche, l'année 2025 a été marquée par une sinistralité importante relatives aux catastrophes naturelles (inondations au 1er semestre et sécheresse à l'été).

Enfin le poids du S/P des sinistres graves (supérieurs à 150 K€) est en baisse (-0,8pt).

La provision pour risques en cours (PREC) a fait l'objet d'une forte reprise en 2025 (18,3 M€) du fait de la sortie du calcul de l'année 2023, marquée notamment par les évènements climatiques de fin d'année (CIARAN et DOMINGOS) impactant fortement la sinistralité, conformément à la réglementation qui prévoit un calcul uniquement sur les deux dernières années.

La baisse importante du nombre de sinistres non clos au 31 décembre 2025 comparé à la situation fin 2024 permet une reprise conséquente de la provision pour frais de gestion de sinistres (2,1 M€).

Les bonis sur la sinistralité antérieure, nets de réassurance, sont moins importants que sur l'année 2024 (2,1 M€ contre 8,6 M€ pour l'exercice précédent). Si les améliorations de charge de sinistres connus à l'ouverture sont plus favorables cette année (11,4 M€ de bonis contre 4,5 M€ de malis en 2024) et que les ouvertures tardives sont moins importantes (1,4 M€ de moins), le provisionnement comptable avait permis une reprise plus importante sur 2024 alors que 2025 a connu une dotation complémentaire sur la RC Corporelle (ces effets représentent une charge complémentaire de 24,6 M€ par rapport au compte de résultat 2024).

Les commissions évoluent au rythme de l'activité commerciale et de l'évolution du mix entre les réseaux de distribution et il est à noter une maîtrise des frais généraux qui se poursuit en 2025 (le montant constaté au 31/12/2025 est inférieur aux prévisions budgétaires).

Il ressort de l'ensemble de ces éléments un ratio combiné global pour Suravenir Assurances en légère dégradation puisqu'il passe de 96,3 % en 2024 à 97,7 % en 2025 (+1,4 pts).

Le résultat financier de l'année 2025 est de 13,3 millions d'euros, en hausse de 2,8 millions d'euros par rapport à 2024 avec un taux de rendement qui s'améliore sous l'effet des investissements à des rémunérations supérieures aux titres arrivés à échéance de l'année.

Avec tous ces éléments, le résultat net après impôts en normes sociales de la compagnie est de 20,8 M€ en 2025, stable par rapport à 2024 (21 M€).

Résultat technique

en K€	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2025	Opérations nettes 12/2024
1 Primes acquises	533 162	36 472	496 689	475 160
1a Primes	535 730	36 472	499 257	490 420
1b Variations des primes non acquises	- 2 568	-	- 2 568	- 15 260
2 Produits des placements alloués	9 843	-	9 843	7 813
3 Autres produits techniques	11 237	-	11 237	13 743
4 Charges des sinistres	- 362 031	2 236	- 364 267	- 345 151
4a Prestations et frais payés	- 347 149	- 16 106	- 331 043	- 331 177
4b Charges des provisions pour sinistres	- 14 881	18 342	- 33 224	- 13 974
5 Charges des autres provisions techniques	22 749	4 688	18 061	15 116
6 Participations aux résultats	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration	- 144 669	- 2 472	- 142 197	- 133 748
7a Frais d'acquisition	- 131 501	-	- 131 501	- 122 172
7b Frais d'administration	- 13 168	-	- 13 168	- 12 435
7c Commissions reçues des réassureurs	-	- 2 472	2 472	859
8 Autres charges techniques	- 5 437	-	- 5 437	- 5 490
9 Variation de la provision pour égalisation	1 015	17	997	325
	65 867	40 942	24 926	27 769

A2.b Performance par ligne d'activité de Suravenir Assurances en 2025

Analyse globale (nette de réassurance)

Le tableau des « Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité » établi dans le cadre du reporting réglementaire (QRT), fait apparaître une performance globale de 2,5 M€ (en baisse par rapport à 2024) :

<i>Global (en K€)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Primes Acquises	499 161	476 020
Charge des Sinistres	343 832	323 854
Variation des autres Provisions Techniques	-19 266	-14 618
Dépenses Engagées	171 386	160 486
Autres Dépenses	698	982
Résultat	2 511	5 317

La baisse du portefeuille de contrats ne se ressent pas dans l'évolution des primes acquises (+4,9%) du fait des évolutions tarifaires opérées sur certains réseaux de distribution pour redresser les résultats techniques.

La charge des sinistres est en hausse sur 2025 (+6,2%) avec notamment la charge des catastrophes naturelles (sécheresse et inondation) et les bonis sur exercices antérieurs moins importants (du fait de la moindre reprise de provisions de tardifs comptables). Les indicateurs de sinistralité attritionnels (hors évènements et sinistres > 150 k€) démontrent néanmoins la réussite des travaux menés par la compagnie pour améliorer la rentabilité des produits.

La sortie de l'année 2023 (tempêtes CIARAN et DOMINGOS) du calcul permet de constater une reprise de la provision pour risques en cours (PREC) plus importante encore que 2024.

La hausse des dépenses engagées reste maîtrisée et est principalement liée aux frais d'acquisition, du fait de commissions en hausse, en cohérence avec l'évolution des primes acquises.

Analyse par ligne d'activité (nette de réassurance)

1. Frais Médicaux

<i>Frais Médicaux (en K€)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Primes Acquisées	69 154	66 631
Charge des Sinistres	47 766	47 857
Variation des autres Provisions Techniques	0	0
Dépenses Engagées	17 612	15 611
Autres Dépenses	181	181
Résultat	3 595	2 982

Ces activités, qui connaissent une amélioration du ratio sinistres sur primes et donc une amélioration du résultat technique, poursuivent la tendance observée en 2024.

2. Protection du Revenu (produit GAV)

<i>Protection du Revenu (en K€)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Primes Acquisées	36 602	34 125
Charge des Sinistres	9 512	12 857
Variation des autres Provisions Techniques	0	0
Dépenses Engagées	14 458	12 090
Autres Dépenses	28	49
Résultat	12 604	9 129

Le produit GAV poursuit sa bonne dynamique commerciale (primes acquises en hausse de plus de 7%) et voit sa charge de sinistres diminuer, notamment du fait d'une moindre sinistralité concernant les sinistres > 150 k€. Il en résulte une performance technique en amélioration.

3. Responsabilité Civile Automobile

Responsabilité Civile Auto (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Primes Acquisées	65 842	67 092
Charge des Sinistres	108 345	86 311
Variation des autres Provisions Techniques	-3 296	4 485
Dépenses Engagées	18 579	18 491
Autres Dépenses	59	105
Résultat	-57 845	-42 300

Comme en 2024, ces activités restent la seule ligne d'activité présentant un résultat fortement dégradé.

La sinistralité est une nouvelle fois marquée par des aggravations de sinistres antérieurs très importantes, concernant notamment les dossiers RC Corporels. Ces constats ont conduit Suravenir Assurances à augmenter significativement le provisionnement des dossiers ouverts en 2025 et les tardifs comptables, contribuant à la dégradation de la charge sinistre pour éviter des malis dans les années futures.

En revanche, l'amélioration d'un sinistre RC majeur et la sortie du calcul de l'année 2023 (avec deux sinistres graves) a permis une reprise de la provision pour risques en cours (PREC) sur cette branche en 2025.

4. Autres Assurances Véhicules à Moteur

Autres Assurances véhicules à moteur (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Primes Acquisées	157 736	152 400
Charge des Sinistres	100 067	104 355
Variation des autres Provisions Techniques	-1 080	-4 312
Dépenses Engagées	51 356	48 284
Autres Dépenses	366	227
Résultat	7 026	3 845

La hausse des primes acquises (+ 3,5%) est le reflet des évolutions tarifaires appliquées pour améliorer la rentabilité des produits Automobile.

Les résultats de cette branche d'activité continuent à s'améliorer du fait d'une inflation plus mesurée que ces dernières années pour les sinistres matériels, des fréquences en amélioration, et l'absence d'événement climatique majeur.

La sortie de l'année 2023 et ses événements de fin d'année permet, là encore, une reprise de PREC en 2025, même si celle-ci est moins importante que l'an dernier.

5. Incendie et Autres Dommages aux Biens

<i>Incendie et Autres DAB (en K€)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Primes Acquisées	103 164	93 542
Charge des Sinistres	61 254	52 891
Variation des autres Provisions Techniques	-13 755	-13 247
Dépenses Engagées	29 130	27 430
Autres Dépenses	-151	148
Résultat	26 686	26 319

Après une année 2024 marquée par une très forte amélioration de la rentabilité de ces activités, l'année 2025 permet la stabilisation des résultats.

La hausse des primes acquises (+10,3%), bien supérieure à celle du portefeuille de contrats, témoigne de la poursuite des mesures prises pour améliorer la rentabilité technique des produits "Habitation" et de l'augmentation de la surprime Catastrophes Naturelles.

Ces évolutions restent nécessaires au regard de l'évolution de la charge de sinistre, impactée notamment cette année par les catastrophes naturelles (inondations en début d'année et sécheresse estivale importante), même si la sinistralité attritionnelle (hors événements climatiques et sinistres > 150 k€) est maîtrisée.

La provision pour risques en cours (PREC) fait l'objet d'une nouvelle reprise importante du fait de la sortie de l'année 2023 et des événements CIARAN et DOMINGOS du calcul réglementé.

6. Responsabilité Civile Générale

<i>Responsabilité Civile Générale (en K€)</i>	31/12/2025	31/12/2024
Primes Acquisées	10 127	10 287
Charge des Sinistres	15 774	10 303
Variation des autres Provisions Techniques	-1 160	-1 648
Dépenses Engagées	3 132	3 100
Autres Dépenses	9	16
Résultat	-7 627	-1 483

Ces activités sont marquées cette année par une sinistralité dégradée, notamment du fait de survenance de sinistres graves (> 150 k€), et dégradent le résultat d'ensemble de la compagnie

7. Autres lignes d'activité

Les autres activités de Suravenir Assurances n'appellent pas de commentaires particuliers.

A3. Résultats des investissements

A3.a Revenus et dépenses générés par les activités d'investissement

Le portefeuille d'investissements de Suravenir Assurances est presque exclusivement composé de titres obligataires :

au 31/12/2025 (en K€)	Valeur au bilan social	%	Revenus et charges 2025 (hors Frais de gestion)					Total
			Coupons et Loyers	Indexation inflation	+/- valeurs réalisées	Surcotes décotes	Prov. Risque contrepartie	
Total	639 514	107%	12 691	123	21	919	-	13 754
Immobilisations corp. pour usage propre	8 195	1,4%	179	-	-	-	-	179
Obligations	577 880	97,1%	11 534	123	21	919	-	12 597
Obligations souveraines	123 387	21%	3 897	123	8	688	-	4 716
Obligations d'entreprises	454 493	76%	7 637	-	13	232	-	7 882
Titres structurés	-	0%	-	-	-	-	-	-
Fonds d'investissement	17 214	2,9%	978	-	-	-	-	978
Prêts et prêts hypothécaires	532	0,1%	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et dépôts	35 694	6,0%	-	-	-	-	-	-

Les revenus financiers de la compagnie s'appuient en très grande partie sur les coupons servis par les produits obligataires.

Après déduction de 1,4 M€ de frais de gestion des placements, non alloués par classe d'actifs dans le tableau ci-dessus, le résultat des placements de la compagnie en 2025 est de 12,3 M€.

Il est à noter une hausse du résultat financier en comparaison de l'exercice 2024.

au 31/12/2024 (en K€)	Valeur au bilan social	%	Revenus et charges 2024(hors Frais de gestion)					Total
			Coupons et Loyers	Indexation inflation	+/- valeurs réalisées	Surcotes décotes	Prov. Risque contrepartie	
Total	594 937	100%	10 597	442	- 7	302	29	11 362
Immobilisations corp. pour usage propre	8 865	1,5%	180	-	-	-	-	180
Obligations	526 815	88,5%	9 112	442	- 7	302	-	9 849
Obligations souveraines	112 489	19%	2 468	442	- 7	345	-	3 248
Obligations d'entreprises	414 326	70%	6 644	-	-	43	-	6 601
Titres structurés	-	0%	-	-	-	-	-	-
Fonds d'investissement	19 258	3,2%	1 305	-	-	0	29	1 334
Prêts et prêts hypothécaires	477	0,1%	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et dépôts	39 522	6,6%	-	-	-	-	-	-

Le résultat des placements de l'exercice 2024 s'élevait à 9,5 M€ (après déduction de 1,8 M€ de frais de gestion).

Cette hausse du résultat des investissements financiers est liée à l'augmentation du stock de placements de Suravenir Assurances et du taux de rendement moyen du portefeuille (2,5 % contre 2,2 % en 2024).

A3.b Pertes et profits comptabilisés en fonds propres

Les fonds propres sociaux de Suravenir Assurances à fin décembre 2024 s'élevaient à 156,4 M€. Ils s'affichent au 31 décembre 2025 à 177,3 M€. Cette hausse de 20,8 M€ est liée au résultat de l'année pour la compagnie.

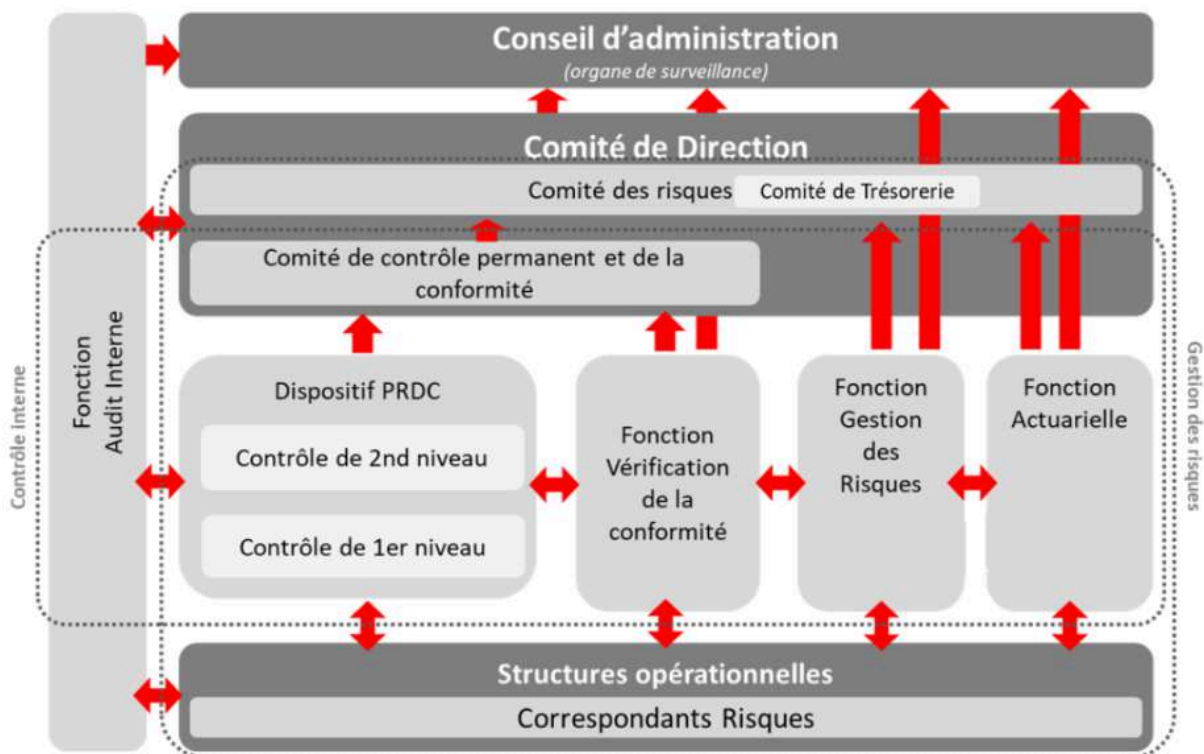
B. Système de gouvernance

B1. Informations générales sur le système de gouvernance

B1.a Structure de la gouvernance de Suravenir Assurances

Suravenir Assurances a adopté la forme de société à Conseil d'administration et Comité de direction. La gouvernance de Suravenir Assurances, dont les instances et acteurs-clés sont présentés ci-après, s'articule autour :

- d'une organisation et d'une séparation claire des responsabilités,
- d'un système de contrôle interne,
- d'un système de gestion des risques.



Le Conseil d'administration (CA)

Le Conseil d'administration de Suravenir Assurances fixe les grandes orientations stratégiques, financières et commerciales de la compagnie, et contribue à la gestion et à la surveillance des risques. Il définit l'appétence aux risques de la société et fixe les limites au sein desquelles elle peut déployer ses activités, en cohérence avec les limites et/ou objectifs de gestion du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le Conseil d'administration définit et actualise régulièrement :

- Le cadre de souscription (produits acceptés, canaux de distribution, ...),
- Le cadre d'appétence aux risques,
- La politique de réassurance,

- La politique de placements financiers,
- Les politiques de gestion des risques.

Il s'appuie de façon opérationnelle sur :

- la Direction générale (la Directrice générale assistée du Comité de direction) pour la définition du cadre opérationnel des activités de Suravenir Assurances, en accord avec les éléments validés par le CA,
- les équipes dédiées à la gestion des risques, à la conformité et au contrôle permanent, qui pilotent la conformité des opérations, la bonne réalisation des processus et la maîtrise des risques, sous la responsabilité hiérarchique d'un Dirigeant effectif,
- les informations et reportings que lui délivrent les fonctions clés.

En tant qu'organe de surveillance, le Conseil d'administration procède à toute époque de l'année aux vérifications et aux contrôles qu'il juge opportuns. Il se fait communiquer les documents qu'il juge utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut contacter directement les responsables des fonctions clés afin d'obtenir des explications sur la gestion des risques de la société, ainsi que toute autre information ou précision qu'il estime nécessaires à sa bonne compréhension et maîtrise de l'activité.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an, sur la base du calendrier annuel adopté en fin d'année précédente.

La Direction générale - les Dirigeants effectifs

La Directrice générale, nommée par le CA, est responsable de la mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique défini par le CA. Elle prend toute décision utile, dans le respect du cadre d'appétence aux risques.

La Directrice administrative et financière, Mme Quéré-Genin, et la Directrice technique et risques, Mme Chevallier, aux côtés de la Directrice générale, Mme Léauté, sont les autres dirigeants effectifs de Suravenir Assurances. Elles assurent ainsi la continuité de la Direction générale en cas de vacance ou d'absence prolongée de la Directrice générale.

Les Dirigeants effectifs sont responsables de la gestion des risques de l'entité devant le CA. A ce titre, ils valident notamment les politiques et les limites de risques qui leurs sont proposées au cours du Comité des risques, avant leur approbation par le CA.

La Direction générale - le Comité de direction

Pour mener à bien ses missions, la Directrice générale s'appuie sur un Comité de direction en charge de l'animation opérationnelle du cadre stratégique fixé par le CA. Elle prend à ce titre toutes les décisions nécessaires au développement de la compagnie en lien avec la stratégie définie, dans le respect des politiques et des niveaux de risques approuvés par l'organe délibérant. Ce comité est constitué de l'ensemble des directeurs de Suravenir Assurances, dont les Dirigeants effectifs, et se réunit chaque semaine.

Le Comité des risques

Le Comité des risques assure le suivi du profil de risque et de son évolution, et le pilotage des risques :

Comité des risques		
Composition	Rôle	Membre
	Fonction Gestion des Risques	Permanent
	Directrice générale (DE)	Permanent (*)
	Directrice administrative et financière (DE)	Permanent (*)
	Directrice technique et risques (DE)	Permanent (*)
	Direction des Risques Marché et Participations du CM Arkéa	Invité
	Autres membres du Comité de direction	Invité
	(*) En cas d'absence de deux Dirigeants effectifs, ceux-ci devront désigner un suppléant, qui ne peut pas être le Dirigeant effectif présent	
Mission	Permettre aux instances dirigeantes de mesurer, prévoir et piloter le niveau de risque et son impact sur les indicateurs et les résultats de la compagnie. -Suivi des activités courantes des fonctions de contrôle indépendantes En particulier valider les orientations prises sur le fonctionnement du système de gestion des risques et le système de contrôle interne. -Suivi, mesure et contrôle des risques En particulier définir les règles encadrant la prise de risques et vérifier l'adéquation des systèmes de contrôle aux activités de Suravenir Assurances (SA) -Suivi et gestion de situations de crise En particulier devoir d'information au Groupe de toute alerte consécutive à la survenance d'un évènement qui aurait un impact significatif sur le profil de risque de Suravenir Assurances.	
Fréquence	Le Comité des risques se réunit au moins une fois par mois, et plus fréquemment si l'actualité des risques de la compagnie le nécessite.	

Le Comité de trésorerie

Le suivi des risques d'investissement (risques de marché, risques ALM et risques extra-financiers) est du ressort du Comité de trésorerie :

Comité de trésorerie		
Composition	Rôle	Membre
	SA - Directrice générale (DE)	Invité
	SA - Directrice administrative et financière (DE)	Permanent (*)
	SA - Directrice technique et risques (DE)	Invité
	SA - Directeur administratif et financier adjoint	Permanent (*)
	SA - Fonction Gestion des risques	Permanent
	AAM - Gérant taux et mandat institutionnel	Facultative
	AAM - Responsable de la relation client	Facultative

	AAM - Chargé de gestion des risques	Facultative
	AAM - Analyste ESG ¹	Facultative
	AAM - Directeur général (au moins 2 fois par an)	Facultative
	(*) La présence d'au moins un membre de la Direction administrative et financière de Suravenir Assurances est obligatoire pour la tenue du Comité de trésorerie.	
Mission	Le Comité de trésorerie a la charge de s'assurer du suivi des risques d'investissement (risques de marché, risques ALM et risques extra-financiers). Il définit les règles d'investissement et de désinvestissement à respecter par le mandataire de gestion d'actifs (Arkea Asset Management (AAM)), dans le respect de la stratégie de placements financiers approuvée par le CA, qui intègre les contraintes fixées par le cadre d'appétence aux risques du groupe CM Arkéa. Le Comité de trésorerie s'assure également du respect des règles ainsi définies.	
Fréquence	Le Comité de trésorerie se réunit au moins trois fois par an.	

Le Comité de conformité et de contrôle permanent

Le Comité de conformité et de contrôle permanent (CCCP) est constitué des membres du Comité des risques et de la responsable de la fonction Vérification de la conformité. Il se réunit une fois par trimestre, et est animé par la responsable de la fonction Vérification de la conformité (également responsable du Contrôle permanent).

Par délégation du Comité des risques, le Comité de conformité et de contrôle permanent assure également le pilotage de la politique de gestion du risque opérationnel et le reporting en matière de risque opérationnel.

- Sur le périmètre du contrôle permanent, la mission du comité consiste à :
 - valider le plan annuel de contrôle permanent, avant son approbation par le CA ;
 - assurer un suivi du plan annuel de contrôle permanent ;
 - s'assurer de l'existence, de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels au travers de la présentation des résultats du contrôle permanent, le cas échéant alerter le Contrôle Permanent sur de nouveaux risques impactant l'activité ;
 - relayer et assurer un suivi de l'avancement des actions correctrices des recommandations émises (en particulier, les plans de progrès consécutifs aux missions de contrôle internes ou externes dont celles conduites par les autorités de tutelle).

- Sur le périmètre de la conformité, la mission du comité consiste à :
 - valider le plan annuel de conformité, avant son approbation par le CA ;
 - identifier et évaluer le risque de non-conformité, en regard des changements constatés dans l'environnement juridique et réglementaire sur les opérations de la compagnie et notamment des impératifs et/ou points d'attention adressés par les autorités de tutelle ou de contrôle ;

¹ Environnement, Social et Gouvernance (ESG) : Sigle international utilisé pour désigner les critères qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable.

- examiner les nouveaux produits, les nouvelles prestations ou les transformations significatives de produits ou prestations préexistants dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives ;
- relayer les réserves soulevées dans le circuit de conformité et assurer le suivi des plans de progrès à partir de l'analyse des insuffisances des dispositifs de maîtrise du risque de non-conformité ;
- examiner et définir les priorités des actions en matière de conformité (Plan de conformité) et réaliser un état d'avancement des actions planifiées, et, éventuellement, des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre.

En résumé, l'ensemble des risques est suivi en Comité des Risques, avec des instances intermédiaires de suivi sur certains risques :

- Comité de trésorerie pour les risques de défaut de contrepartie sur émetteurs financiers, les risques de marché et les risques de gestion actif-passif,
- Comité de contrôle permanent et conformité pour une partie du suivi des risques opérationnels (cartographie des risques opérationnels et suivi des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel).

En particulier les sujets de réassurance sont traités directement en comité des risques.

Les fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, le CA a approuvé la désignation de quatre fonctions clés au sein de Suravenir Assurances (cf. B1.b) : Gestion des risques, Actuarielle, Vérification de la conformité et Audit interne. Les missions qui leur sont confiées s'inscrivent dans le cadre de la directive Solvabilité 2.

Ces quatre fonctions clés disposent d'un accès direct au CA de Suravenir Assurances, ainsi qu'à ses Dirigeants effectifs. Elles peuvent ainsi, en toute indépendance, exercer à leur attention toute communication régulière ou spécifique voire toute alerte qu'elles jugent nécessaire lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

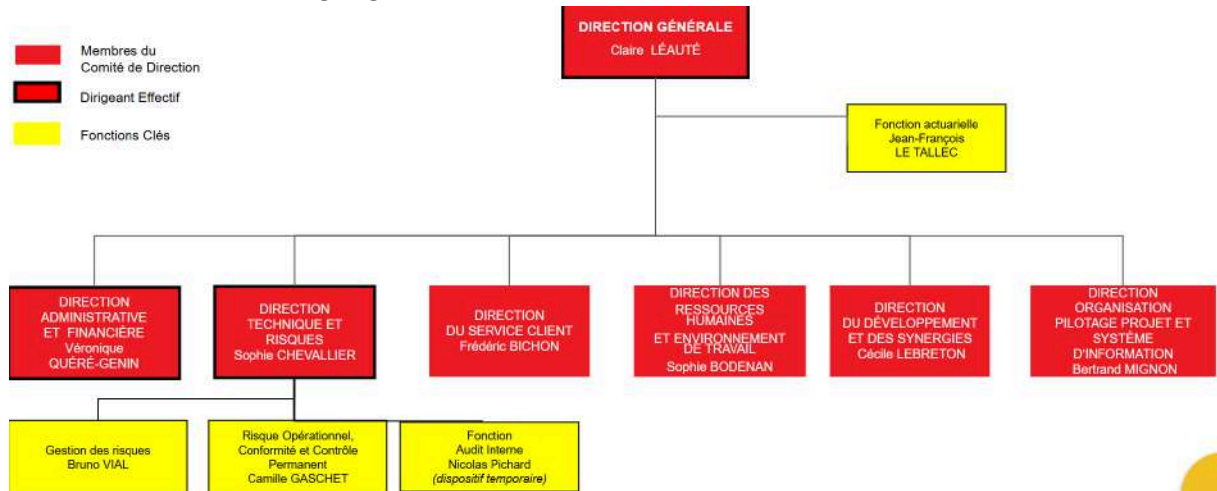
Les missions confiées aux fonctions clés s'inscrivent dans les dispositions de la directive Solvabilité 2 (article 269 à 272 du règlement délégué n° 2015/35/CE), en synthèse :

Fonction Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> - assure la compatibilité du niveau des risques encourus avec le cadre d'appétence aux risques, les orientations et politiques fixées par le CA ; - identifie, qualifie et quantifie les niveaux d'exposition aux risques, propose et initie les mesures de maîtrise et de réduction de ces risques ; - délivre une information de qualité, pertinente, contrôlée, aux dirigeants effectifs, au Conseil d'administration, au groupe Crédit Mutuel Arkéa, ainsi qu'aux autorités de tutelle ; - coordonne la production des indicateurs associés, avec l'appui des experts métiers, et synthétise une vision appropriée des risques au sein d'un tableau de bord ; - est le responsable de la mise en œuvre du processus ORSA et communique annuellement le rapport ORSA au CA.
---	--

<p>Fonction Vérification de la conformité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - s'assure de façon permanente du respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives en vigueur ; - élabore annuellement un plan de conformité, soumis à l'approbation du CA ; - analyse l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de Suravenir Assurances ; - évalue l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir tous risques de non-conformité ; - propose toutes actions de correction utiles aux fins d'amélioration de la couverture de ces risques ; - rend compte directement au CA, lors du point sur le contrôle interne semestriel, du niveau de maîtrise du risque de non-conformité.
<p>Fonction Actuarielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacentes utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles ; - apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques prudentielles ; - émet un avis sur la politique de souscription de Suravenir Assurances (y compris la politique de réassurance) ; - émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance au regard du cadre d'appétence aux risques défini ; - contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, notamment en ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences en capital, et en ce qui concerne le processus ORSA ; - informe le CA, par la communication annuelle d'un rapport actuariel, des conclusions et observations de ces travaux.
<p>Fonction Audit interne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance ; - définit un plan d'audit annuel, s'inscrivant dans une programmation pluriannuelle au regard des risques portés ; - s'assure de la réalisation de ce plan de façon exhaustive ; - formule des recommandations documentées sur les pistes d'amélioration identifiées ; - suit la mise en œuvre effective des recommandations ; - produit un rapport d'activité annuel, communiqué au CA.

B1.b Changement notable du système de gouvernance survenu au cours de l'exercice 2023

Au 31 décembre 2025, l'organigramme de Suravenir Assurances est le suivant :



Au sein de Suravenir Assurances les modifications suivantes de la gouvernance sont à signaler :

- Madame BODENAN, Directrice des Ressources Humaines et Environnement de Travail, a rejoint Suravenir Assurances le 5 mai 2025.
- Madame GASCHET a repris ses fonctions de responsable de la Fonction clé Vérification de la Conformité.
- Madame LEAUTE a informé le 15 octobre 2025 le Conseil d'Administration du départ de Monsieur LETOURNEUR, fonction clé audit interne, en date du 1er octobre 2025.
- Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2025 a approuvé la nomination de Monsieur PICHARD, en tant que responsable de la fonction clé Audit interne par intérim, pendant la période de recrutement d'une nouvelle fonction clé Audit interne.

En dehors des changements mentionnés ci-dessus, la structure du système de gouvernance de Suravenir Assurances n'a pas évolué notablement au cours de l'exercice 2025.

B1.c Politique et pratiques de rémunération de Suravenir Assurances

Gouvernance du dispositif de rémunération

La gouvernance du dispositif de rémunération mis en œuvre chez Suravenir Assurances est déléguée au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa, conformément à la délibération du CA de Suravenir Assurances du 16 décembre 2014.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa, en ce qui concerne Suravenir Assurances :

- Élabore les principes et politiques de rémunération du Groupe et s'assure de leur mise en œuvre au sein de Suravenir Assurances ;
- S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération au sein du Groupe, sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles avec les objectifs de la feuille de route Entreprise à mission du Groupe, les critères associés au cadre d'appétence aux risques Groupe ainsi qu'avec les intérêts du Groupe sur le long-terme;
- Examine la politique de rémunération de Suravenir Assurances, comprenant les dispositifs de rémunérations variables ;
- Élabore les décisions concernant les rémunérations qui seront adoptées par la fonction de surveillance, en ce qui concerne les mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa (à savoir les membres du conseil d'administration et les dirigeants effectifs).
- Supervise la rémunération des membres de la direction générale de Crédit Mutuel Arkéa et des filiales soumises sur base individuelle à la réglementation prudentielle bancaire européenne (« Réglementation CRD »), des Dirigeants effectifs et des cadres supérieurs exerçant des fonctions de contrôle interne (package CRD) ;
- Supervise les enveloppes de rémunération des autres membres de la population régulée ;
- Évalue la réalisation des objectifs de performance et la nécessité d'un ajustement au risque ex post et plus particulièrement l'application des dispositifs de malus et de récupération.
- Procède à l'examen du périmètre de la population régulée définie en application du package CRD et de la politique de rémunération variable applicable à la population régulée ;
- Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs de Suravenir Assurances.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions, le Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. Le détail de ces travaux est décrit dans un rapport distinct, « Politique et pratiques de rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa », communiqué à l'ACPR.

En outre, les fonctions de gestion des risques et vérification de la conformité de Suravenir Assurances sont impliquées dans le processus de révision des pratiques de rémunération préalablement à leur application, s'agissant notamment des dispositifs de rémunération variable et dans le processus d'identification de la population régulée sur base individuelle.

Suravenir Assurances met à jour sa politique de rémunération annuellement (dernière version en date approuvée lors du CA du 03 juillet 2025). La période de revue des rémunérations 2025 étant

étalée de fin 2025 à début 2026, la politique de rémunération qui s’y est appliquée était celle approuvée en Conseil d’Administration le 3 juillet 2025. Il est à noter que la politique de rémunération intègre désormais des critères de durabilité : les pratiques de rémunération incluent, de manière proportionnée selon la population concernée, des indicateurs basés sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d’entreprise (ESG) et des indicateurs liés aux risques ESG dans les dispositifs de rémunération (dispositif d’intéressement, rémunérations variables).

Principes de rémunération

Administrateurs

Suravenir Assurances étant une société anonyme, des jetons de présence, donnant droit à indemnisation, sont accordés aux administrateurs. Dans le cadre de leur mandat exercé chez Suravenir Assurances, ces jetons de présence constituent l’unique dispositif de rémunération des administrateurs. L’enveloppe maximale votée lors de l’Assemblée Générale du 20 avril 2016 est de 26 K€, pour l’exercice clos 2016 et les exercices suivants jusqu’à nouvelle délibération de l’Assemblée Générale.

Dirigeants effectifs et cadres de direction

Les membres du Comité de direction de Suravenir Assurances, à l’exception de Mme Sophie BODENAN, et y compris les trois Dirigeants effectifs, sont salariés de la Société des Cadres de Direction Arkéa (ASCD).

L’élaboration, l’actualisation et la mise en œuvre de la politique de rémunération des collaborateurs ASCD relèvent de l’initiative de la Directrice générale d’ASCD.

Leur rémunération comprend un salaire fixe et une part de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances individuelles (rémunération variable sur objectifs fixés ou primes exceptionnelles au regard de l’implication dans un contexte de mission ou de prise en charge d’activités spécifiques) et collectives (accord d’intéressement et plan épargne entreprise) constatées.

Le mécanisme du dispositif de rémunération est précisé dans les notes techniques afférentes à chaque collègue de la population ASCD, qui précisent la répartition part Groupe / part individuelle mais également les taux cibles et plafonds de rémunération variable. Le taux de variable est défini en se basant sur la réalisation effective du collaborateur.

La part variable de la rémunération totale ne peut excéder le montant de la part fixe de cette rémunération. Elle rémunère :

- La performance qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l’atteinte des objectifs ;

- La surperformance est quant à elle constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

La rémunération variable est versée annuellement dès lors que les critères de solidité financière du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Suravenir Assurances ont été atteints.

Les décisions du Comité des rémunérations du Crédit Mutuel Arkéa sont encadrées par la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans laquelle les pratiques de rémunérations sont établies, mises en œuvre et maintenues en vigueur en cohérence avec la stratégie de gestion des risques, du profil de risque et avec les intérêts et résultats à long terme de Suravenir Assurances. L'objectif de cette politique est de promouvoir une gestion saine et efficace des risques qui n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérances de risques fixées.

Fonctions clés

Les fonctions clés (gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne et actuarielle), faisant partie de la population régulée, ne peuvent bénéficier de primes exceptionnelles.

Salariés de Suravenir Assurances

La politique de rémunération de Suravenir Assurances tient compte du cadre général proposé par la Direction des ressources humaines du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Elle est basée à la fois sur les performances et les compétences individuelles, liées aux objectifs individuels, et sur la performance collective, associée aux résultats financiers globaux de l'entreprise.

A la rémunération individuelle « de base » peut s'ajouter une partie variable, fonction d'indicateurs collectifs et individuels sur les populations suivantes :

- Les équipes de gestion des sinistres matériels et corporels, de plateformes clientèle, de protection juridique,
- Les équipes du pôle développement commercial,
- Les membres du Comité de direction non ASCD, en fonction de critères définis annuellement, et selon les indications définies pour les salariés ASCD.

Ces rémunérations variables n'encouragent pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance aux risques de l'entreprise. L'organisation part fixe/part variable s'inscrit dans les exigences du règlement délégué (UE) n°2015/35/CE, Article 275, et respecte les principes de protection de la clientèle prévus dans le Code des assurances.

Une prime exceptionnelle peut également être versée aux salariés de Suravenir Assurances de manière annuelle en fonction d'une implication particulière dans un ou plusieurs dossiers ou projets. Cette prime est, sauf exception, limitée à 16% du salaire de base.

Une prime d'expérience est également versée aux collaborateurs de statut « employé », selon les dispositions de la Convention Collective Nationale applicable (CCN des Sociétés d'Assurances du 27/05/92).

En outre, un certain nombre d'accords d'entreprise ont été négociés avec les partenaires sociaux : accord de participation, accord d'intéressement, Compte Épargne Temps, Plan Epargne Entreprise, et Plan Epargne Retraite Collectif.

La politique de rémunération de Suravenir Assurances est encadrée par un budget annuel centralisé à la Direction des ressources humaines. Le suivi et le respect de ce budget sont effectués par la Direction administrative et financière.

Régimes de retraite complémentaire

Tous les salariés ASCD bénéficient d'un dispositif de retraite complémentaire à cotisations et à prestations définies, selon les dispositions générales de l'article 83 du Code Général des impôts et sous conditions d'attribution des prestations. Au titre de cet article, la cotisation est fixée à 6% de la rémunération annuelle brute (5% par l'entreprise, 1% par le salarié), depuis le 1er mai 2025.

Les salariés ASCD présents avant le 4 juillet 2019 bénéficient également du dispositif de retraite complémentaire au titre de l'article 39 du Code Général des impôts. La cotisation est intégralement versée par l'entreprise et le collaborateur perçoit une rente maximum de 10% de la dernière rémunération brute. En application de l'ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019, toutes les nouvelles affiliations cessent au 4 juillet 2019 et plus aucune affiliation au régime de l'article 39 n'est possible à compter de cette date. Par ailleurs, aucun nouveau droit supplémentaire conditionnel à prestations définies ne peut être acquis au titre des périodes d'emploi postérieures au 31 décembre 2019. Un accord de cristallisation des droits au niveau atteint au 31/12/2019 entérine la fermeture de ce régime à prestations définies.

Tous les salariés de Suravenir Assurances bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, conformément aux dispositions générales de la CCN applicable (CCN des Sociétés d'Assurances du 27/05/92).

Transactions importantes conclues en 2025

Aucune transaction importante n'a été conclue sur 2025 entre Suravenir Assurances, un des membres de son Conseil d'administration et/ou un de ses dirigeants effectifs ou toute autre personne exerçant une influence notable sur l'entreprise.

B2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Suravenir Assurances dispose d'une politique écrite en matière de compétence et d'honorabilité, révisée, validée en Comité des risques, puis approuvée le 16 décembre 2025 par le Conseil d'administration.

Cette politique a pour objectifs de :

- Définir les diligences effectuées auprès des acteurs clés du système de gouvernance et de l' « ensemble des personnels participant à la distribution des produits d'assurances ou

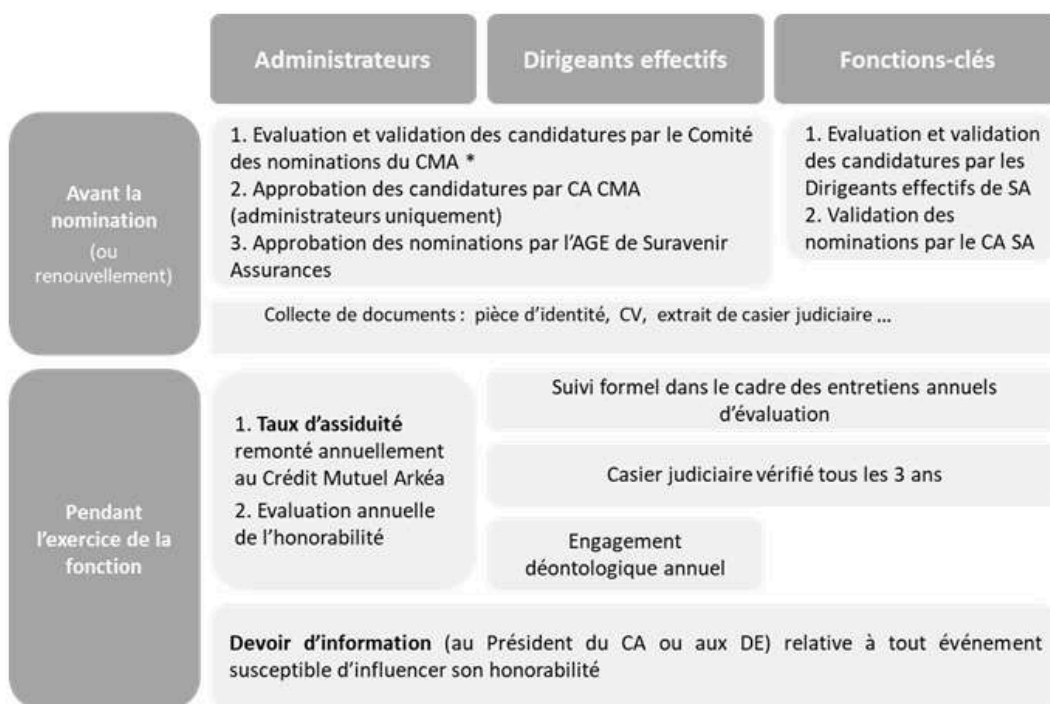
participant à la réalisation d'autres travaux préparatoires à leur conclusion » pour attester de leur compétence et de leur honorabilité dans l'exercice de leurs fonctions ;

- Présenter les situations qui déclenchent une nouvelle réévaluation de la compétence et de l'honorabilité ;
- Décrire la procédure de notification aux superviseurs.

Suravenir Assurances a mis en place un processus de vérification de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui la dirigent (membres du CA, dirigeants effectifs) et des responsables des fonctions clés :

- Analyse de l'honorabilité et de la compétence avant la prise de fonction ;
- Analyse continue de l'honorabilité (extrait de casier judiciaire contrôlé périodiquement) et de la compétence pour les personnes en fonction/mandats.

Les principaux éléments de la procédure, en fonction des rôles, sont :



* Délégation selon délibération soumise au CA de Suravenir Assurances du 14/12/2016

Grâce à une formation régulière du CA (plusieurs sessions par an) sur les différentes thématiques et enjeux d'une compagnie d'assurances, la compétence collective du CA est adaptée aux activités de Suravenir Assurances.

B3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

B3.a Description du système de gestion des risques

Piloté par le responsable de la fonction Gestion des risques, en lien permanent avec le Comité des risques et dans le respect du cadre fixé par le Conseil d'administration, le système de gestion des risques de Suravenir Assurances comprend principalement :

- Une identification des risques : la cartographie des risques et la cartographie des risques opérationnels ;
- La définition d'un dispositif « cadre » d'appétence aux risques, et de seuils de gouvernance ou de limites globales pour chaque indicateur de celui-ci ;
- La définition d'un dispositif « détaillé » d'appétence aux risques, et de seuils de gestion ou de limites opérationnelles pour chaque indicateur de celui-ci ;
- Des politiques de gestion des risques et une déclaration d'appétence aux risques ;
- Un outil de suivi des risques : le tableau de bord des risques ;
- Des fonctions clés et un système de gouvernance dont les objectifs sont de garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité (cf. B1) ;
- Des correspondants risques, sur lesquels la fonction clé gestion des risques s'appuie pour la gestion de chaque sous-catégorie de risque ;
- Un dispositif ORSA (cf. B3.g) ;
- Un système de communication et de reporting.

Identification des risques : la cartographie des risques

La cartographie des risques a pour objectif de recenser les principaux risques avérés et potentiels, y compris les risques émergents liés aux activités de Suravenir Assurances, ainsi que les éventuelles mesures d'atténuation associées. A ce titre, la cartographie des risques doit identifier tous types de risques, en y incluant notamment les risques stratégiques et les risques de pilotage.

Le Comité des risques de Suravenir Assurances identifie ensuite les risques qualifiés de majeurs, c'est-à-dire les risques ayant potentiellement des impacts importants pour la société, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

La cartographie des risques est une base du système de gestion des risques, puisqu'elle permet d'identifier, mesurer et hiérarchiser les principaux risques portés par la compagnie, et de veiller à leur mise sous contrôle. Elle offre au CA un cadre explicite dans lequel pourra se placer la stratégie de gestion des risques.

Revue a minima annuellement et validée par le Comité des risques, puis approuvée par le Conseil d'administration dans le cadre du rapport ORSA, elle est pilotée par le responsable de la fonction Gestion des risques, en collaboration avec les correspondants risques.

Le cadre d'appétence aux risques

Le cadre d'appétence aux risques matérialise le niveau de risque global maximal que Suravenir Assurances est prête à prendre pour réaliser ses objectifs stratégiques, à l'horizon de son PMT.

Indicateurs clés du cadre d'appétence aux risques

Le dispositif "Cadre" du cadre d'appétence aux risques de Suravenir Assurances est défini par le Conseil d'administration, sur la base de la cartographie des risques et des axes stratégiques de la compagnie.

Il est élaboré dans le respect du cadre d'appétence du groupe Crédit Mutuel Arkéa et sous son contrôle, et associé à des seuils visant à satisfaire aux objectifs fondamentaux de protection de la solvabilité et du résultat de Suravenir Assurances. Au titre de 2025, il a été mis à jour par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2024.

La liste des indicateurs-clés du dispositif "cadre", ainsi que les seuils fixés, valables en 2025, se présentent comme suit :

		Seuil d'alerte	Seuil limite	Seuil de gestion de crise	Seuil de Capacité Maximale
Ratio de solvabilité	Ratio de Solvabilité SCR (<i>Solvency Capital Requirement</i>)	155 %	140 %	120 % *	100 %
Ratio combiné attritionnel	Ratio 'combiné' réel, pour l'année de survenance en cours, calculé en tenant compte uniquement des sinistres attritionnels (<150 k€), i.e. en excluant les sinistres graves ou climatiques	86 %	89 %	92 %	N/A
Charge nette en cas de sinistralité exceptionnelle	Charge nette conservée par Suravenir Assurances en cas de réalisation de 2 des 5 scénarios de sinistralité exceptionnelle (~décennale) prédéfinis	40 M€	45 M€	50 M€	N/A
Impact financier unitaire opérationnel	Montant unitaire de l'impact financier d'incidents liés à un même fait générateur, dès lors que l'impact dépasse 0,5% des fonds propres	N/A	0,85 M€	1,9 M€	N/A

* Seuil de gestion de crise sur le ratio de solvabilité : Ratio de solvabilité < 120% ou Variation de ratio sur 2 trimestres glissants supérieure à 50 pts.

Ces indicateurs clés du dispositif "cadre" sont intégrés au processus ORSA en tant que référentiel pour l'analyse prospective de la solvabilité et du résultat de la compagnie.

La dérive d'un ou plusieurs indicateurs clés en-deçà des seuils présentés dans le tableau ci-dessus doit faire l'objet d'une communication à destination du Comité des risques et du Conseil d'administration de Suravenir Assurances, ainsi que de la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa.

Le délai et l'ampleur des éventuelles mesures de remédiation à mettre en place dépendent du seuil atteint. Notamment, l'atteinte ou le franchissement à la baisse du seuil limite déclenche un dispositif de gestion de crise, qui nécessite la mise en place d'un plan d'actions visant à revenir à une situation conforme.

Les indicateurs clés sont complétés au sein du dispositif "Cadre" par des limites globales, dont le dépassement déclenche une information au CA et une gestion adaptée de la situation.

La gouvernance du cadre d'appétence aux risques, sa mise à jour, ainsi que les mesures mises en œuvre en cas de franchissement des seuils ci-dessus sont revus a minima annuellement et sont détaillés dans la «Déclaration d'appétence aux risques» de Suravenir Assurances.

Indicateurs non-clés du cadre d'appétence aux risques

Au-delà du suivi du dispositif « cadre », la déclinaison opérationnelle de l'appétence aux risques se fait par le suivi d'indicateurs non-clés et de limites qualifiées de "détaillées" au sein d'un dispositif "détaillé". Une surveillance régulière est ainsi assurée au sein du tableau de bord des risques, d'un panel d'indicateurs non-clés visant à présenter un état des lieux de la situation pour les principaux risques portés par Suravenir Assurances.

Certains de ces indicateurs font l'objet de limites opérationnelles ou de seuils de gestion, fixés a minima annuellement et révisables en cours d'année si nécessaire. Ces seuils et limites sont définis en concertation avec la Direction des risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Ils sont ensuite validés par les Dirigeants effectifs en Comité des risques.

Le respect de ces seuils et limites est suivi trimestriellement au sein du tableau de bord des risques.

Comme pour le dispositif « cadre », la gouvernance du dispositif « détaillé » et sa mise à jour a minima annuelle sont détaillées dans la «Déclaration d'appétence aux risques» de Suravenir Assurances.

Les politiques de gestion des risques

Les principes de gestion et de maîtrise des risques applicables aux catégories de risques de l'univers de risque de Suravenir Assurances sont définis et déclinés dans les politiques suivantes :

- Politique de Gestion des Risques de Souscription et de Provisionnement ;
- Politique de Réassurance;
- Politique de Gestion du Risque d'Investissement et ALM ;
- Politique de Gestion du Capital ;
- Politique de Gestion du Risque de Contrepartie ;
- Politique de Gestion des Risques Environnementaux ;
- Politique de Gestion du Risque Opérationnel ;
- Politique relative au Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) ;
- Politique de Sous-traitance ;
- Politique ORSA.

Ces politiques, déclinées par type de risque, formalisent notamment les éléments de maîtrise de chaque risque (gouvernance, limites, seuils, principes), en lien avec le cadre d'appétence aux risques. Elles sont revues annuellement. Pour l'exercice 2025, elles ont été mises à jour et approuvées lors du CA du 17 décembre 2024 et du CA du 3 avril 2025.

Suivi des risques et reporting

La Direction Technique et Risques, par l'intermédiaire de la fonction Gestion des risques de Suravenir Assurances, et la Direction Administrative et Financière, alimentent les reportings relatifs aux risques à destination du Comité des risques de Suravenir Assurances, de ses Dirigeants effectifs, du groupe Crédit Mutuel Arkéa (ce reporting est intégré au reporting produit par la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa pour le Comex, le Conseil d'administration et le Comité des risques et du contrôle interne du Crédit Mutuel Arkéa), et des autorités de tutelle.

Le responsable de la fonction Gestion des risques de Suravenir Assurances :

- Présente dès que de besoin au Comité des risques, un point sur les risques nécessitant d'être portés à sa connaissance ;
- Présente trimestriellement au Comité des risques le tableau de bord des risques. Ce tableau est également présenté au moins deux fois par an au Conseil d'administration.

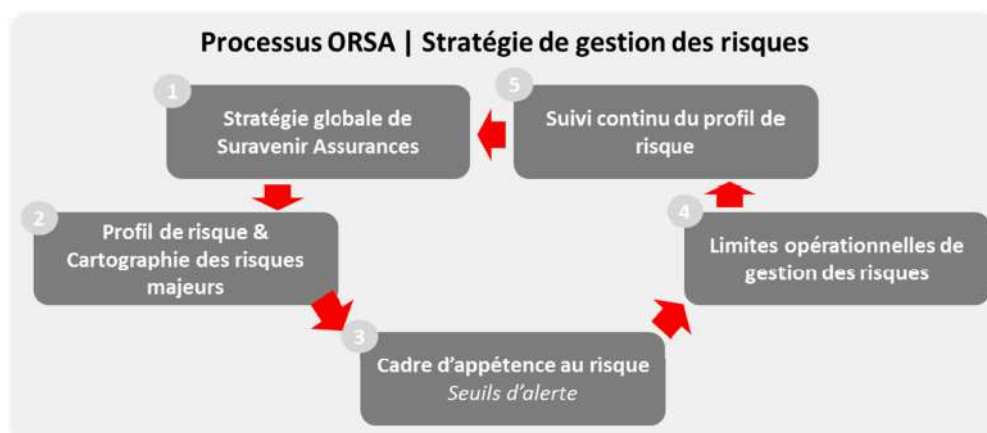
Le tableau de bord des risques intègre notamment une synthèse des risques en vision prospective, ainsi qu'un état des lieux de la situation pour les principaux risques portés par Suravenir Assurances, en lien avec le cadre d'appétence aux risques.

Ces informations peuvent être complétées autant que nécessaire par des reportings ou des alertes spécifiques en provenance du responsable de la fonction Gestion des risques de Suravenir Assurances, ou du responsable de la fonction Gestion des risques du Groupe.

B3.b Description du processus ORSA

Sous la responsabilité des Dirigeants effectifs, le processus ORSA est étroitement lié à la stratégie de gestion des risques de Suravenir Assurances : il représente un ensemble de processus qui traduit la capacité de la compagnie à identifier, qualifier, mesurer et gérer, de façon continue et prospective, l'ensemble de ses risques et les éléments susceptibles d'impacter sa solvabilité ou sa situation financière.

Le processus ORSA définit et s'articule autour de la stratégie de gestion des risques telle que décrite précédemment, et pouvant être synthétisée comme suit :



La conduite du processus ORSA permet à Suravenir Assurances de :

- Identifier les évènements majeurs, internes ou externes, susceptibles d'avoir un impact significatif sur son profil de risque ;
- Veiller au respect permanent, en vision prospective, des exigences réglementaires en termes de fonds propres disponibles ;
- Evaluer son besoin global de solvabilité (*BGS*), compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise ;
- Evaluer l'adéquation de son profil de risque avec les hypothèses qui sous-tendent le calcul de l'exigence réglementaire en fonds propres, issu de la formule standard ;
- Suivre et contrôler le respect permanent des exigences réglementaires et des limites de risque associées ;
- Alimenter les processus stratégiques et décisionnels en apportant des éclairages afin de maintenir le profil de risque de Suravenir Assurances à un niveau compatible avec les niveaux d'appétence aux risques définis.

Les outils et processus sur lesquels Suravenir Assurances s'appuie pour mener à bien son exercice ORSA sont :

- les résultats de la cartographie des risques majeurs, revue annuellement en amont du lancement du processus ;
- le cadre d'appétence aux risques et les seuils associés applicables sur la période ;
- le PMT (*Plan à Moyen Terme*), qui reflète la stratégie de l'entreprise sous la forme d'une projection à 5 ans des principaux indicateurs, et est validé par le Conseil d'administration. Le PMT est figé jusqu'à la prochaine révision stratégique, qui a lieu tous les 5 ans. Le *business plan* est un exercice annuel de prolongement des hypothèses stratégiques du PMT ; il sert de base à la construction des scénarios de projection utilisés dans le cadre du processus ORSA :
 - un scénario de référence (ou *scénario central*), qui s'appuie sur les hypothèses du business plan en ce qui concerne l'activité de la compagnie, et dont les hypothèses économiques et financières sont définies au niveau du groupe Crédit Mutuel Arkéa, en collaboration avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, puis validées par le COMEX du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
 - des scénarios de stress (techniques, financiers, climatiques, etc.) et des analyses de sensibilité, dont les hypothèses sont définies annuellement en Comité des risques, et qui visent à évaluer la solvabilité prospective et la solidité financière de la compagnie en conditions adverses.

Les éléments et les étapes significatives du processus ORSA sont validés par des instances prédéfinies (cf. B1.a). Cet exercice aboutit à la rédaction du rapport ORSA qui, après avis du Comité de surveillance des risques et du Comité de Gestion du Capital et du Bilan du groupe Crédit Mutuel Arkéa, est soumis pour validation au Comité des risques, puis à l'approbation du Conseil d'administration de Suravenir Assurances.

B3.c Intégration du processus ORSA aux prises de décision

Le processus ORSA intervient à différents niveaux et processus de décision au sein de Suravenir Assurances :

- Lors de la mise à jour des limites opérationnelles au sein des politiques de risques : les analyses de sensibilité et les évaluations prospectives réalisées dans le cadre de l'ORSA alimentent le processus de fixation de ces limites. Celles-ci sont ensuite approuvées par le CA dans le cadre de la revue annuelle des politiques ;
- Lors du lancement d'un nouveau projet/produit, une analyse de risques est menée par le responsable FGR, avec le support des correspondants risques. Selon ses conclusions, cette analyse peut mener ou non au déclenchement d'un ORSA ponctuel.

La réalisation d'un exercice ORSA ponctuel (ou *ORSA ad-hoc*) peut également être déclenchée à la demande du Conseil d'administration, du Comité de direction, du Comité des risques ou en cas d'évolution importante (avérée ou anticipée) du profil de risque de l'entreprise, en raison de paramètres internes ou externes.

B4. Système de contrôle interne

B4.a Description du système de contrôle de Suravenir Assurances

Objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction générale, l'encadrement et le personnel de l'entreprise. Il est destiné à fournir au management, au CA et aux autorités de tutelle, une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la conformité des opérations et des procédures internes aux dispositions en vigueur propres aux activités de Suravenir Assurances (législatives, réglementaires, déontologiques), relevant des normes professionnelles, issues des instructions du Comité de direction prises en application des orientations du Conseil d'administration ;
- le respect des procédures de décision, de prise de risques et notamment du dispositif de limites ;
- la qualité de l'information comptable et financière et notamment la qualité de la piste d'audit ;
- la qualité des systèmes d'information et de communication ;
- l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques.

Méthodologie, position et organisation du contrôle interne

Suravenir Assurances met en œuvre un système de contrôle interne qui s'inscrit dans les principes du dispositif de contrôle interne du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Ce système est construit sur :

- Le premier niveau de contrôle : il s'agit de contrôles opérationnels mis en œuvre au sein des processus. Ce contrôle de premier niveau couvre deux types de contrôles :

- Les dispositifs de maîtrise des risques, qui s'appuient notamment sur une formalisation de l'ensemble des procédures et de modes opératoires. Tous les collaborateurs sont donc responsabilisés et impliqués dans la démarche de maîtrise des risques : ils assurent la mise en place de systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques relevant de leur domaine de compétence. Dans ce cadre, ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités ;
- Les contrôles permanents de 1er niveau « métiers », opérés par une personne qui n'appartient pas au service du Contrôle Permanent. Les acteurs en charge du contrôle permanent d'un processus n'interviennent pas dans l'exécution de ce processus pour bien assurer une étanchéité entre l'exécution du dispositif de maîtrise des risques et le contrôle permanent de premier niveau.
- Le second niveau de contrôle : Il s'agit de contrôles ayant principalement pour objectif de s'assurer que les risques ont été identifiés et gérés par le premier niveau de contrôle selon les règles et procédures prévues. Ce second niveau est lui-même divisé en deux types de contrôles en fonction du périmètre concerné :
 - Les contrôles par la fonction gestion des risques, la fonction vérification de la conformité et la fonction actuarielle réalisés a posteriori des processus, opérés sur d'autres processus que ceux dont ils ont la charge (indépendance des fonctions) ;
 - Les contrôles permanents de 2nd niveau « RCP² », pris en charge par le service Contrôle permanent directement rattaché à la Directrice technique et risques.
- Le contrôle périodique, assuré par la fonction Audit interne (point B5), rattachée à la Directrice technique et risques.

Le contrôle permanent de Suravenir Assurances s'inscrit dans la démarche « PRDC », décrite au point B3.b.

La gouvernance du système de contrôle interne (cf. B1.a) a pour objectif de contribuer à assurer l'information régulière des Dirigeants effectifs et du Conseil d'administration de Suravenir Assurances.

Chaque niveau hiérarchique est responsable de la mise en œuvre et de l'efficacité du contrôle interne sur son domaine d'activités. Il ne peut ni déléguer cette responsabilité ni s'en exonérer. Les collaborateurs doivent notamment participer à l'élaboration des dispositifs opérationnels de contrôle interne, respecter et appliquer la politique de contrôle interne dans le cadre de leurs activités et, identifier et alerter en cas de dysfonctionnements.

Le pilotage et l'animation du dispositif de contrôle interne relèvent de la mission du service Risque opérationnel, conformité et contrôle permanent qui est rattaché directement à la Directrice technique et risques de Suravenir Assurances. Ce service n'exerce aucune fonction opérationnelle.

B4.b La vérification de la conformité

Les missions de la fonction de Vérification de la conformité sont décrites au point B1.a.

² Responsable du Contrôle Permanent (RCP)

Suravenir Assurances est, en sa qualité de filiale du Crédit Mutuel Arkéa, intégrée au dispositif de vérification de la conformité du groupe. Ce dernier veille notamment à la mise en place et à la déclinaison opérationnelle des dispositifs dans l'ensemble des entités du groupe, dont Suravenir Assurances.

Les procédures spécifiques d'examen de la conformité animées par la fonction de Vérification de la conformité au sein de Suravenir Assurances sont les suivantes :

- Approbation préalable de la conformité des nouveaux produits, projets et services (ou faisant l'objet de transformation significative) ;
- Traitement des réclamations clients ;
- Identification et suivi des prestations sous-traitées considérées comme critiques ou importantes ;
- Conformité des prestations critiques ou importantes sous-traitées ;
- Encadrement de l'Intermédiation ;
- Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- Droit d'alerte professionnelle ;
- Prévention et lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- Prévention et gestion des conflits d'intérêts.

B5. Fonction d'audit interne

L'organisation et les missions de la fonction Audit interne sont détaillées en B1.a.

Les principales missions du responsable de la fonction clé Audit interne sont les suivantes :

- Elaborer, mettre en oeuvre et garder opérationnel, un plan d'audit annuel, s'inscrivant dans une programmation pluriannuelle, fondé sur une cartographie des risques de Suravenir Assurances ;
- Communiquer ce plan au Conseil d'administration de Suravenir Assurances, qui le valide ;
- Conduire les missions d'audit en collaboration avec la Direction de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique (DIGCP) du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- Assurer le suivi de la mise en oeuvre des actions correctives ;
- Communiquer régulièrement aux Dirigeants effectifs et au Conseil d'administration l'état d'avancement du plan d'audit, les constats et recommandations des missions réalisées, et l'état d'avancement de la mise en oeuvre des plans de progrès définis et validés.

Le responsable de la fonction clé audit interne contribue également :

- À l'amélioration de la maîtrise des risques liés aux activités et aux opérations de Suravenir Assurances par les conseils qu'il peut être amené à émettre ;
- À la réalisation des objectifs de Suravenir Assurances en formulant des propositions pour renforcer l'efficacité et la performance de ses activités.

La fonction clé audit interne de Suravenir Assurances peut décider, selon les besoins et à la demande du Comité des risques ou du Conseil d'administration, de mener des missions d'audit

complémentaires sur le périmètre de Suravenir Assurances. Ces missions sont alors conduites en collaboration avec la DIGCP du groupe Crédit Mutuel Arkéa par le responsable de l'audit interne, avec l'appui éventuel de cabinets externes.

Le responsable de l'audit interne établit chaque année un rapport de son activité qu'il communique au Comité des risques et qui est présenté au Conseil d'administration.

B6. Fonction actuarielle

Les missions du responsable de la fonction clé Actuarielle sont décrites au point B1.a. Le responsable de la fonction Actuarielle dispose de l'ensemble des informations concernant la stratégie de la compagnie, et notamment celles impactant directement :

- la politique de gestion des risques de souscription et de provisionnement (y compris la politique de réassurance), sur laquelle il émet un avis formalisé ;
- la politique de gestion des risques à laquelle il participe.

Il a en outre accès à l'ensemble des données techniques et financières lui permettant de mener les analyses prévues par les textes concernant notamment le provisionnement et le caractère approprié du programme de réassurance.

Le responsable de la fonction Actuarielle adresse et présente annuellement au Comité des risques et au CA le Rapport actuariel, détaillant l'ensemble des analyses menées par lui ou sous sa supervision. Ce rapport a été approuvé par le CA du 3 juillet 2025.

Enfin, le responsable de la fonction Actuarielle dispose de la faculté d'informer directement et de sa propre initiative le CA, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

B7. Sous-traitance

B7.a Processus de décision d'une sous-traitance

La décision de sous-traiter une activité est prise par le Comité des risques de Suravenir Assurances, sur proposition de la direction concernée. Cette dernière doit présenter un dossier d'argumentation, explicitant l'objet et le périmètre de la sous-traitance, les aptitudes requises pour le prestataire et une analyse des risques stratégiques : avantages et inconvénients (coûts, sécurité, ...).

Suravenir Assurances bénéficie de synergies au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa. En effet, le groupe a souhaité mutualiser un certain nombre de compétences et d'expertises et ainsi s'appuyer sur des structures opérationnelles en les mettant à disposition des filiales et réalisant ainsi des économies d'échelle. Suravenir Assurances s'appuie donc sur ces expertises et sur ces compétences en interne pour assurer certaines prestations.

Avant tout développement d'un projet de sous-traitance et *a fortiori* avant toute signature d'un contrat de sous-traitance, une analyse est réalisée conjointement entre la direction concernée et les

référents risques afin de se prononcer sur le caractère critique ou important de la prestation dont la sous-traitance est envisagée, et définir si la prestation entre dans le périmètre du règlement DORA (Digital Operational Resilience Act) du 14 décembre 2022 et la directive associée, en vigueur depuis le 17 janvier 2025.

La décision finale de classification est prise et formalisée en Comité des risques.

Cette classification impacte notamment :

- La formalisation de la relation (clauses contractuelles) ;
- Les modalités de suivi de la prestation ;
- L'information et le droit d'accès ;
- Le reporting.

Si la prestation est considérée comme critique ou importante suivant les critères listés dans la politique de sous-traitance, le dossier de sous-traitance doit être soumis à la validation du Comité des risques. Si la prestation est qualifiée de critique ou importante "par risque" selon la politique d'externalisation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, une validation complémentaire en Comité de surveillance des risques du groupe est attendue.

Le processus de sélection du sous-traitant est ensuite lancé. Il est adapté à la nature et à la taille de l'activité sous-traitée, conformément aux principes posés par l'article 274 du règlement délégué n°2015/35/CE. La décision de choix du prestataire est validée par le Comité des risques de Suravenir Assurances, sur proposition de la direction concernée.

En tout état de cause, et tout le long du dispositif de gestion de la sous-traitance, Suravenir Assurances met en œuvre les orientations de l'EIOPA concernant les prestations de service en nuage, applicables depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les activités ou fonctions pour lesquelles un processus de délégation et de sous-traitance est avéré font l'objet d'une convention écrite entre les parties prenantes permettant de spécifier clairement le processus et le périmètre de la sous-traitance et ce sur toutes les dimensions du projet externalisé (pilotage, contrôle, audit..) en spécifiant les rôles et responsabilités et les obligations réciproques, tant en termes de fonctionnement que de maîtrise des risques.

Pour toutes les prestations, le contrat prévoit la coopération du prestataire avec les autorités de contrôle et l'accès de Suravenir Assurances, de la DIGCP, des commissaires aux comptes et de l'ACPR aux données relatives à la prestation sous-traitée, ainsi qu'aux locaux du prestataire, incluant la possibilité d'audit in situ.

Dans le cadre spécifique des prestations critiques ou importantes (PCI), cet accord écrit intègre les exigences posées par le Règlement délégué (UE) n°2015/35 en son article 274.

Le choix du prestataire et la nature de la sous-traitance pour les PCI sont ensuite notifiés à l'ACPR suivant les dispositions réglementaires applicables. Ce principe est appliqué également pour toute évolution significative apportée à la prestation.

B7.b Recensement des prestations critiques ou importantes sous-traitées (PCI)

Les prestations sous-traitées par Suravenir Assurances, considérées comme critiques ou importantes, sont présentées ci-après par nature de délégation et par prestataire.

L'ensemble de ces PCI est réalisé en France.

Prestations sous-traitées	Prestataires
Délégation de gestion des sinistres	Tessi (Santé)
Délégation de gestion des contrats (quittancement, tarification, surveillance du portefeuille, contrôle de pièces, réclamations clients)	Media Courtage (Auto, MRH)
Délégation de gestion de la prestation informatique	Arkéa Solutions Informatiques
Editique	Direction Organisation et Moyens du groupe Crédit Mutuel Arkéa
Mise en œuvre des traitements de détection de gel des avoirs (GDA)	Crédit Mutuel Arkéa, Arkéa Direct Bank, Tessi, Suravenir, Europ Assistance, Kereis Solutions, CCF
Valorisation des placements financiers	Arkéa Asset Management

B7.c Processus de contrôle de la sous-traitance

Suivi opérationnel de l'exécution de la prestation sous-traitée

La sous-traitance n'entraînant aucune délégation de responsabilité, il appartient à la direction concernée de réaliser avec le prestataire un suivi régulier, au minimum annuel, de la prestation dans les conditions d'animation fixées au contrat.

Le suivi de la prestation doit être formalisé via des points réguliers, des comptes rendus d'activité opérationnels et doit intégrer *a minima* annuellement un bilan de la prestation, pour toutes les prestations critiques ou importantes sous-traitées, conformément aux principes décrits dans la politique de sous-traitance.

L'ensemble des évaluations et des contrôles est mis à la disposition du Contrôle Permanent de Suravenir Assurances.

Dispositif de contrôle interne

Conservant l'entière responsabilité des risques inhérents à l'activité sous-traitée, Suravenir Assurances veille à ce que les éléments pertinents du système de gestion des risques et de contrôle interne du prestataire soient propres à garantir le respect de ses obligations.

Le Contrôle permanent de Suravenir Assurances s'assure de la mise en œuvre et de l'efficacité du dispositif de suivi opérationnel décrit ci-dessus. A cette fin, il décline le cadre de contrôle permanent transverse du groupe relatif au dispositif cadre de gestion des prestations externalisées.

Les résultats de ces contrôles sont présentés par la responsable de la Vérification de la conformité et du contrôle permanent en Comité de conformité et de contrôle permanent et au Conseil d'administration de Suravenir Assurances, suivant les modalités précisées au point B1.a.

La fonction Audit interne de Suravenir Assurances diligente des audits périodiques chez les sous-traitants externes. L'audit des sous-traitants internes au groupe Crédit Mutuel Arkéa est effectué par la DIGCP.

La fonction Audit interne évalue entre autres la maturité et l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place chez le prestataire au regard des risques identifiés sur le périmètre de la prestation. Un suivi régulier des recommandations d'audit émises à l'attention des délégataires est animé par cette fonction.

Enfin, afin que Suravenir Assurances puisse répondre à ses obligations en matière de reporting réglementaire, les prestataires en lien avec des clients finaux adressent un reporting quantitatif et qualitatif des réclamations dont ils assurent le traitement pour le compte de Suravenir Assurances.

B8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance de Suravenir Assurances est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité (cf. point A).

L'évaluation de cette adéquation est sous la responsabilité du Conseil d'administration qui la revoit et la valide annuellement, lors de la validation l'ensemble des politiques du système de gestion des risques.

B9. Autres informations importantes

Suravenir Assurances n'a pas d'autre information complémentaire à préciser au titre de l'exercice 2024.

C. Profil de risque

C1. Risque de souscription

C1.a Exposition au risque de souscription et de provisionnement

Définition

Principal risque d'une activité d'assurance non-vie, le risque de souscription est le risque de dérive de la rentabilité des produits d'assurance du fait de l'inadéquation des règles d'acceptation, de la tarification et/ou de la couverture en réassurance des garanties proposées aux assurés.

Le risque de souscription est constitué de trois sous-risques :

- Le risque de tarification : risque résultant de l'inadaptation de la tarification des garanties aux objectifs de rentabilité du portefeuille. Ce risque est lié à la conception de nouveau(x) produit(s) et aux évolutions de l'offre et/ou des tarifs proposés ;
- Le risque d'anti-sélection : risque que la tarification entraîne une sursouscription d'un risque non souhaité ;
- Le risque de catastrophes : risque de perte résultant d'évènements extrêmes ou exceptionnels. La couverture de ces événements est généralement l'objectif principal du programme de réassurance (« *risque de pointe* »).

L'activité de Suravenir Assurances l'expose également à un risque de provisionnement, c'est-à-dire un risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de provisionnement.

Ce risque est intrinsèquement lié au risque de souscription, le suivi des provisions devant être réalisé de manière cohérente avec la gestion des risques et des sinistres liés aux garanties commercialisées

Mesures d'évaluation du risque de souscription et de provisionnement

Le risque de souscription et de provisionnement est notamment modélisé au travers des exigences de fonds propres issues du calcul du SCR Souscription de la formule standard Solvabilité 2 (formule appliquée par Suravenir Assurances), et s'appuie sur deux modules :

- Le SCR Souscription Non-vie, composé de trois sous-modules de risque :
 - Le SCR Souscription « Primes et Provisions », qui matérialise les sous-catégories de risque suivantes :
 - Le risque de Primes, relatif aux garanties accordées pour lesquelles les primes (et les provisions de primes) se révéleraient insuffisantes pour couvrir les risques qu'elles font naître. Nous pouvons distinguer au sein de ce risque, les notions de risque de sous-tarification et de risque d'anti-sélection.
 - Le risque de « Provisionnement », relatif au risque que les *best estimate* des provisions de sinistres à payer se révèlent insuffisants (relatif donc à des périodes de garanties passées).
 - Le SCR Souscription « Rachat », qui matérialise le risque de perte lié au comportement des assurés (résiliation).

- o Le SCR Souscription « Catastrophes », qui matérialise le risque de perte résultant d'événements extrêmes ou exceptionnels.
- Le SCR Souscription Santé, composé de trois sous-modules de risque :
 - o Le SCR Santé Non similaire à la vie, qui matérialise les risques de Primes et Provisions, de la même manière que le SCR Souscription Non-vie ci-dessus ;
 - o Le SCR Santé Similaire à la vie, constitué des risques Santé dont les méthodes d'évaluation sont similaires à celles employées en Assurance vie : dans le cas de Suravenir Assurances, les risques associés au portefeuille Dépendance ;
 - o Le SCR Santé « Catastrophes », qui matérialise le risque de perte résultant d'événements extrêmes ou exceptionnels.

De plus, le pilotage technique du risque de souscription, et en particulier du risque de sous-tarification, constitue un élément majeur du maintien et de l'optimisation continue de la rentabilité technique du portefeuille.

Les risques de sous-tarification sont appréciés et mesurés à travers différentes analyses :

- Analyses de rentabilité *a posteriori* ;
- Evolution de la sinistralité des principales garanties, afin d'apprécier les origines d'éventuelles dérives observées ;
- Suivi détaillé de la sinistralité des produits Automobile et MRH, par garanties principales et par réseaux de distribution ;
- Annuellement, des analyses préparatoires aux évolutions tarifaires permettent d'apprécier la tarification en vigueur par profil de risque.

Ces analyses sont complétées par le suivi de l'évolution des souscriptions nettes, du taux de transformation des devis et des tarifs de la concurrence, dans le cadre de l'évaluation du risque d'anti-sélection.

Cartographie des risques

Au sein de sa cartographie des risques, Suravenir Assurances a identifié les risques de souscription suivants :

- Événement climatique (ou causé par le climat) localisé extrême
- Mauvaise prévision de la charge climatique pluriannuelle
- Cumul de périls sur une année
- Protection insuffisante de SA face à la sinistralité climatique
- Sous estimation de l'inflation des coûts moyens
- Difficulté à imposer des revalorisations tarifaires suffisantes pour couvrir l'évolution du coût des sinistres
- Sous-détection des recours et/ou manque de révision des recours
- Devoir assurer des risques "non rentables" au sein de la clientèle bancaire.

C1.b Concentration du risque de souscription

Par gamme de produits

Suravenir Assurances porte quasi exclusivement des risques d'assurés particuliers. La gamme des produits du portefeuille de contrats couvre tous les besoins du particulier. La ventilation de ce portefeuille par produits majeurs (soit environ 90% des primes) montre une répartition équilibrée entre les 3 grandes branches (Auto, Habitation et Prévoyance) et ainsi, l'absence de concentration significative des risques de souscription de ce point de vue.

Par filière d'apporteur d'affaires

Au 31 décembre 2025, 76% des contrats majeurs en portefeuille ont été distribués dans les agences bancaires (caisses locales) des fédérations bancaires (Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest). Le portefeuille du CMMC (en gestion extinctive) a été presque intégralement résilié à cette même date, et ne s'établit plus qu'à 1300 contrats Santé et Dépendance.

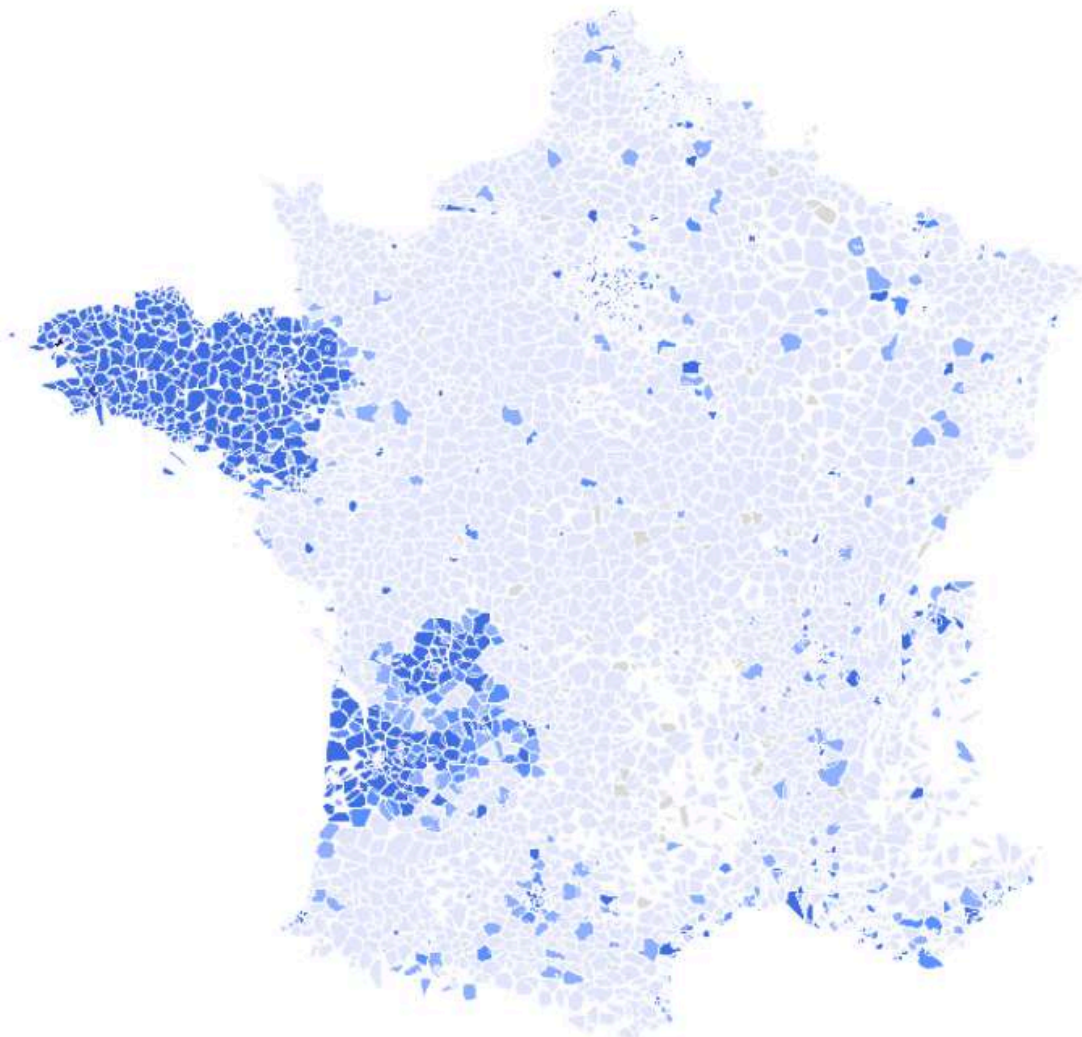
Pour autant, Suravenir Assurances a su diversifier ses apporteurs d'affaires en dehors de ce réseau historique : ainsi, en 2025, les autres filières (courtage, internet et CCF) ont apporté 26% des affaires nouvelles sur les produits majeurs.

Par zone géographique

Le portefeuille de contrats de Suravenir Assurances s'est d'abord développé sur les zones historiques des fédérations distributrices (Bretagne, Massif Central et Sud-Ouest).

Depuis 2009, les autres filières de distribution participent à une dispersion des risques sur tout le territoire français (métropole) comme le démontre la carte ci-dessous (portefeuille Habitation). Cette dispersion géographique est particulièrement vertueuse en regard des risques climatiques ou de catastrophes naturelles.

Concentration du portefeuille Habitation de Suravenir Assurances au 31/12/2025 (en nombre de contrats) :



C1.c Mesures d'atténuation du risque

La réassurance est un dispositif de transfert de risque qui permet :

- de limiter la volatilité du résultat en se protégeant contre des pics de sinistralité exceptionnels (risques de pointe), notamment via la priorité des programmes de réassurance en excess-loss,
- d'optimiser les besoins en capitaux propres en limitant les exigences en fonds propres prudentielles, notamment via les plafonds des programmes de réassurance en excess-loss,
- de sécuriser le ratio Solvabilité 2 en période de fort développement de l'activité, notamment via des programmes de réassurance en quote-part,
- d'accompagner le développement de certaines branches d'activité, notamment via les programmes de réassurance en quote-part pour permettre de maîtriser l'exposition aux risques associés.

Suravenir Assurances déploie un programme de réassurance annuel répondant à ces différents objectifs.

Les traités de réassurance sont majoritairement des traités non proportionnels, et principalement en excédent de sinistre.

Les produits Santé, Valeur d'achat Automobile, Pertes financières Automobile, Protection Juridique et Assurances liées aux moyens de paiement, qui ne présentent pas de risques de pointe, ne sont pas réassurés, à l'exception des garanties risques majeurs associées aux cartes Mastercard et Visa, dont les risques sont intégrés au traité de réassurance RC Auto/RC Générale.

La Dépendance est réassurée en proportionnel à 90%, tandis que le produit Assurances Perte d'Emploi fait également l'objet d'une réassurance proportionnelle à 50%.

La protection de réassurance et la définition des structures de traités (par risques et par événement) sont mises en œuvre sur la base d'analyses déterministes et/ou probabilistes permettant à Suravenir Assurances de garantir le respect de l'appétence aux risques définie par le Conseil d'administration.

La structure du programme de réassurance en place est analysée chaque année, et des évolutions éventuelles sont proposées en Conseil d'administration par le Comité des risques pour approbation, en fonction de différents facteurs tels que :

- Le risque porté par Suravenir Assurances (mise en place de nouveaux produits, de nouvelles garanties, modifications sensibles de la sinistralité (risque physique climatique par exemple) ;
- L'appétence aux risques avec effet sur la cession des risques aux réassureurs (capacités de rétention de Suravenir Assurances, volatilité acceptable des résultats), dans le respect du cadre d'appétence aux risques de Suravenir Assurances établi en cohérence avec le cadre d'appétence aux risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa et sous son contrôle ;
- Le marché de la réassurance (coût de la protection, appétence des réassureurs) ;
- Les exigences réglementaires (Solvabilité 2, IFRS 17, prise en charge de l'indexation des rentes, etc...).

Ces travaux d'analyse sont réalisés avec l'aide du courtier en réassurance Aon.

C1.d Méthode et résultats des analyses de sensibilité réalisées

Des analyses de sensibilité portant sur les métriques du cadre d'appétence sont régulièrement menées. Dans le cadre de l'exercice ORSA 2025, la sensibilité des indicateurs du cadre d'appétence à une dégradation de la sinistralité a été évaluée, avec les constats suivants : une dégradation d'un point du ratio de sinistralité à l'ultime de toutes les branches d'activité de Suravenir Assurances entraînerait, au 31/12/2024, une dégradation de 1,7 points du ratio de solvabilité.

De la même manière, une dégradation de 10 points de la sinistralité à l'ultime toutes branches confondues aurait pour conséquence une baisse de 17 points du ratio de solvabilité au 31/12/2024.

C2. Risque de marché

C2.a Exposition au risque de marché

Définition

Le risque de marché se définit comme le risque de perte de valeur des instruments financiers détenus, en lien avec des variations défavorables des prix ou des paramètres de marché.

Les risques de marché auxquels Suravenir Assurances est exposée sont les suivants :

- le risque de taux d'intérêt, qui résulte des variations des taux d'intérêt (celles-ci étant susceptibles d'impacter la valeur des instruments financiers détenus, mais également la valeur des passifs d'assurance) ;
- le risque de spread, qui résulte des variations de spread de crédit (liées aux variations de qualité de crédit d'un émetteur financier, aux conditions de liquidité, ou à la perception qu'a le marché de ces éléments) ;
- le risque immobilier, qui résulte des variations de valeur des biens immobiliers ;
- le risque de concentration (cf. C2.b).

Suravenir Assurances n'est en revanche pas exposée aux deux risques de marché suivants :

- le risque de change : aucun actif financier en devises étrangères n'est détenu ;
- le risque actions : aucun investissement sur les marchés action n'est autorisé dans la politique de placements.

Mesures d'évaluation du risque de marché

Le risque de marché est notamment mesuré à travers l'exigence de fonds propres issue du calcul du SCR Marché de la formule standard Solvabilité 2. Celui-ci s'appuie, pour Suravenir Assurances, sur quatre modules :

- Le SCR Taux, qui mesure la variation de fonds propres économiques engendrée par toute évolution (à la hausse ou à la baisse) des taux d'intérêt. Ce risque est évalué en mesurant l'impact des variations de taux sur les flux futurs actualisés, à l'actif et au passif.
- Le SCR Spread, qui mesure la sensibilité de la valeur de marché des titres détenus aux fluctuations d'amplitude de l'écart entre les taux de crédit et le taux sans risque. Ce risque est évalué en fonction de la notation de l'émetteur et de la durée du titre.
- Le SCR Immobilier, qui mesure l'impact de la dégradation de valeur des actifs immobiliers sur les fonds propres de Suravenir Assurances.
- Le SCR Concentration, qui mesure l'impact d'une trop importante exposition à un émetteur unique (ou groupe émetteur) – cf. C3.

Cartographie des risques

Au sein de sa cartographie des risques, Suravenir Assurances a identifié un seul risque de marché : une hausse brutale des spreads de crédit.

C2.b Concentration du risque de marché

La politique de placements de Suravenir Assurances, axée sur des obligations à taux fixe, entraîne une concentration des risques de marché sur les risques liés aux variations des taux et des spreads de crédit. Ces risques sont évalués au sein de la formule standard via les SCR sous-modulaires de Taux et de Spread, qui mesurent l'impact de telles variations sur la valeur économique des actifs et des passifs de la compagnie ; ils sont l'un des facteurs de volatilité du ratio de solvabilité de Suravenir Assurances (cf. C2.d).

C2.c Mesures d'atténuation du risque

Les principes généraux de Suravenir Assurances en termes de placements financiers s'appuient sur une gestion prudente et l'absence de prise de risques importants, en application du principe de la personne prudente.

Les risques de marché ne bénéficient pas de mesures spécifiques d'atténuation, de par la nature de ces risques et les niveaux d'exposition, jugés acceptables au regard des autres risques portés par Suravenir Assurances. Des analyses de sensibilité sont en revanche réalisées lors de chaque exercice ORSA.

C2.d Méthode et résultats des analyses de sensibilité réalisées

Les impacts d'un stress sur les marchés financiers sont intégrés aux scénarios de stress réalisés dans le cadre de l'exercice ORSA annuel. Ces scénarios matérialisent notamment un choc de hausse des spreads et/ou un choc de hausse de taux.

C3. Risque de crédit

C3.a Exposition au risque de crédit

Définition

Suravenir Assurances est exposée à quatre types de risque de crédit (ou « risque de défaut de contreparties ») :

- le risque de crédit sur les émetteurs financiers, qui résulte du défaut de ces derniers et/ou du non-remboursement de tout ou partie de la valeur de paiement des coupons et/ou du capital sur ces émetteurs (l'impact de ce risque sur la solvabilité est évalué dans la formule standard via le calcul du SCR Spread et du SCR Concentration) ;
- le risque de contrepartie sur les réassureurs, qui est le risque de défaut potentiel d'un réassureur à honorer ses engagements (i.e. les créances nées des opérations de cession en réassurance). La réassurance transforme un risque de souscription en un risque de contrepartie, puisqu'il s'agit de récupérer auprès de tiers (les réassureurs) les sommes versées à nos assurés dans le cadre de sinistres garantis par Suravenir Assurances ;
- le risque de crédit sur les créances des assurés ;
- le risque de crédit sur le teneur de compte cash (Crédit Mutuel Arkéa).

C3.b Concentration des risques de crédit

Concentration des risques de contrepartie sur émetteurs financiers

Les deux principales mesures du risque de contrepartie sur émetteurs financiers, le SCR Spread et le SCR Concentration, sont intégrées au calcul du SCR Marché. Au 31/12/2025, le SCR Spread suit l'évolution de l'assiette des placements en croissance d'environ 7% par rapport à 2024, et demeure le principal facteur de risque de marché pour Suravenir Assurances.

Le SCR Concentration est nul à fin 2025, reflétant ainsi la bonne diversification des émetteurs financiers en portefeuille.

Le dispositif de gestion du risque de contrepartie et la politique de placements de Suravenir Assurances intègrent la gestion et le suivi de limites d'investissement et de détention par émetteurs financiers (cf. ci-dessous « Mesures d'atténuation du risque »).

Concentration des risques de contrepartie sur réassureurs

Une concentration trop importante de nos partenariats avec certains réassureurs pourrait être à l'origine d'un risque significatif de défaut des réassureurs et notamment s'il se conjugue à la survenance d'une sinistralité majeure générant une créance importante auprès des réassureurs.

C3.c Mesures d'atténuation du risque

Politique d'investissements

La politique de placements financiers de Suravenir Assurances s'appuie sur des principes et des critères visant à réduire le risque de concentration.

Quasi exclusivement constitué de titres obligataires, la dispersion des risques portés par le portefeuille est assurée via :

- Un cadre des investissements futurs visant à se rapprocher d'un portefeuille cible constitué de trois grandes natures de titres : les titres souverains, les titres bancaires et les titres corporates hors banque
- Au-delà de cette vision par nature d'émetteurs, la dispersion des risques financiers est également assurée à travers un programme d'investissements respectant des niveaux maximum de créance par émetteur, en fonction de la nature de l'émetteur et de sa note interne
- Suravenir Assurances mène un suivi régulier (*a minima* trimestriel) de la conformité des investissements réalisés, et analyse également d'éventuels dépassements de ces limites dans le temps, suite à des dégradations de notation ou des fusions capitalistiques entre émetteurs.

Politique de réassurance

Dans un souci de limitation du risque de contrepartie sur les réassureurs, le choix des réassureurs est fait en fonction de :

- leur solvabilité, appréciée notamment à travers leur rating de crédit interne et externe,
- leur importance en tant qu'acteur mondial du secteur,
- la dispersion de leur risque (positionnement géographique, diversité des secteurs d'activité),
- leur connaissance du marché français, de même qu'à risque équivalent, la qualité de leurs cotations et prestations.

Les parts attribuées à chaque réassureur sur les principaux traités de réassurance sont constituées de telle sorte qu'elles limitent à 12 M€ l'exposition maximale par réassureur à une nouvelle créance annuelle née d'une sinistralité décennale sur les principaux traités en termes d'exposition (Responsabilité Civile et Dommages aux biens).

C3.d Méthode et résultats des analyses de sensibilité réalisées

La sensibilité de Suravenir Assurances au risque de contrepartie se mesure et s'apprécie par la réalisation de tests de sensibilité dans le cadre du processus ORSA annuel :

- La dégradation d'un niveau de la notation de l'ensemble des réassureurs n'a pas d'impact significatif sur le ratio de solvabilité de Suravenir Assurances : en effet l'impact est une baisse de 1,4 points du ratio de solvabilité (sur base du 31/12/2024), principalement en raison de la hausse du SCR défaut de contrepartie, dont le calcul tient compte de la qualité de crédit des réassureurs.

- La dégradation d'un niveau de la notation de l'ensemble des émetteurs financiers entraînerait une diminution de 7 points du ratio de solvabilité (sur base du 31/12/2024), principalement en raison d'une hausse du SCR Marché. L'ampleur significative de l'impact mesuré est à mettre en regard de la faible probabilité d'occurrence d'un tel scénario, du fait justement de la bonne qualité des émetteurs exigée par l'appétence aux risques.

C4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est principalement piloté et mesuré par le plan de trésorerie annuel (scénario central et stressé). Ce plan permet à Suravenir Assurances d'identifier l'absence de risque de liquidité majeur au sein de son profil de risque, et ce pour les raisons suivantes :

- le cycle normal de l'assurance non vie dans lequel l'encaissement de primes précède naturellement le décaissement des sinistres,
- la structure bénéficiaire de la société,
- l'existence d'arrivées à échéances obligataires significatives chaque année,
- une politique financière basée sur des critères de liquidité des titres en portefeuille.

Au niveau annuel donc, et dans un environnement normal, Suravenir Assurances n'est pas en situation de besoin de liquidité.

Par ailleurs, en cas de forte sinistralité nécessitant une sortie de liquidité ponctuelle et massive (cas d'une tempête majeure par exemple), les clauses des traités de réassurance de la société lui permettent, après avoir décaissé la franchise, de faire appel aux réassureurs pour qu'ils règlent très rapidement les créances nées de cet évènement.

C5. Risque opérationnel

C5.a Exposition au risque opérationnel

Définition

Le risque opérationnel est un risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. En revanche, il exclut les risques provoqués par des décisions stratégiques ainsi que les risques liés à la réputation (cf. C6).

Suravenir Assurances cartographie ses risques opérationnels par domaine et selon la classification bancaire (Bâle) :

- *Fraude interne* : pertes liées à des actes visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre/contourner une réglementation, une loi ou des règles de l'entreprise, et impliquant au moins un membre de l'entreprise ;
- *Fraude externe* : pertes liées à des actes de tiers visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre/contourner la loi ;

- *Pratiques en matière d'emploi et de sécurité du travail* : pertes liées à des actes contraires aux dispositions législatives et conventions en matière d'emploi, de santé ou de sécurité, à la réparation de préjudices corporels ou à des cas de discrimination ou d'inapplication des règles en matière de diversité ;
- *Clients, produits et pratiques commerciales* : pertes liées à un manquement, non délibéré ou par négligence, à une obligation professionnelle envers un client donné (y compris les exigences en matière de confiance et d'adéquation du service), ou à la nature ou aux caractéristiques d'un produit ;
- *Domages occasionnés aux actifs matériels* : pertes liées à la perte ou à l'endommagement d'actifs matériels ;
- *Interruptions de l'activité et dysfonctionnements des systèmes* ;
- *Exécution, livraison et gestion des processus* : pertes liées aux défaillances du traitement des opérations ou de la gestion des processus et aux relations avec les contreparties commerciales et les vendeurs.

Mesures d'évaluation du risque opérationnel

Le risque opérationnel est notamment mesuré au travers des exigences de fonds propres issues des calculs du SCR Opérationnel de la formule standard Solvabilité 2.

De plus, les risques opérationnels identifiés dans la cartographie des risques (approche PRDC) sont mesurés en fréquence et en gravité.

Cartographie des risques

Au sein de sa cartographie des risques, Suravenir Assurances a identifié deux risques opérationnels:

- Non-conformité réglementaire ;
- Fuite de données sensibles (risque cyber) en lien avec un partenaire

En complément de cette approche « top-down » des risques opérationnels majeurs, la démarche PRDC (Processus-Risque-Dispositif de maîtrise du risque-Contrôle) permet d'identifier certains risques opérationnels significatifs auxquels Suravenir Assurances est exposée.

C5.b Concentration des risques opérationnels

La concentration des risques opérationnels est évaluée suivant le poids moyen du risque, calculé en multipliant la fréquence par la gravité des risques selon le scénario moyen (et qui se distingue d'un scénario dit « exceptionnel »).

Annuellement, une comparaison entre les montants déclarés dans la Base de Déclaration des Incidents (BDI) et l'évaluation de la cartographie des risques selon le poids moyen est réalisée.

Pour l'ensemble des catégories de risques, malgré une répartition différente, on constate une évaluation globale des risques dans la cartographie des risques supérieure à celle des risques avérés

et reportés en BDI, ce qui est cohérent avec la démarche du fait de la prise en compte d'impacts financiers tels que le manque à gagner ou les coûts cachés.

C5.c Mesures d'atténuation du risque

L'atténuation du risque opérationnel au sein de Suravenir Assurances est assurée par l'existence de dispositifs de maîtrise du risque opérationnel et par le contrôle permanent de leur efficacité (démarche PRDC décrite en B3.b « Gestion du risque opérationnel »).

Les risques identifiés « à construire », « défectueux » ou « à renforcer » (en pertinence et en réalité) font systématiquement l'objet d'un plan d'actions.

De plus, pour certains risques opérationnels majeurs, des dispositifs dédiés sont mis en œuvre (cf. B3.b) :

- Dispositif de continuité d'activité,
- Dispositif de sécurité des systèmes d'information (SSI).

L'exposition au risque de non-conformité est atténuée par le dispositif de vérification de la conformité

Dispositif de continuité d'activité

Le dispositif de continuité d'activité mis en œuvre par Suravenir Assurances et décrit dans une politique dédiée intègre les étapes suivantes :

- Mesures d'urgence ;
- Contournement (solution de secours) ;
- Retour à la normale.

Le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) en place au sein de Suravenir Assurances s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion de la continuité d'activité en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa qui s'articule autour de deux types de plan :

- Le Plan de Management de la Crise (PMC) traite des aspects organisationnels, en cas de sinistre, en définissant les rôles et responsabilités de la Cellule de Crise Opérationnelle (CCO) mise en œuvre au sein de Suravenir Assurances ;
- Le Plan de continuité des Activités (PCA) traite de la continuité des activités essentielles ou importantes (telles que définies par la réglementation) en cas de sinistre. Il comprend des procédures ainsi que des moyens techniques et humains permettant à Suravenir Assurances de prendre rapidement les dispositions nécessaires en situation de crise afin de minimiser les impacts d'un sinistre majeur sur les activités de Suravenir Assurances et sa clientèle.

Ce dispositif est déclenché lors de la survenance de crises majeures : chaque PCA est appelé à être mis en œuvre lorsqu'un incident provoque l'arrêt d'une activité essentielle dont la durée prévisible ou certaine dépasse la Durée maximale d'interruption admissible (DMIA) de cette activité.

Dispositif de sécurité des systèmes d'information (SSI)

Le dispositif SSI mis en œuvre chez Suravenir Assurances s'inscrit dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Cette politique est basée sur des principes directeurs définis par la Direction générale du groupe Crédit Mutuel Arkéa et déclinés opérationnellement chez Suravenir Assurances.

Depuis mai 2018, et notamment au regard de l'entrée en vigueur du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), une procédure de sécurité SI est implémentée pour chaque projet créant ou modifiant significativement un flux de données. Cette procédure inclut des mesures d'atténuation du risque lié à l'externalisation de données, le cas échéant.

La mise en œuvre globale du dispositif SSI et de cette procédure est assurée par le responsable SSI (RSSI), ainsi que par les experts.

C5.d Méthode et résultats des tests réalisés

Suravenir Assurances organise annuellement des tests du PUPA sur les processus considérés comme essentiels, couvrant l'ensemble des scénarios suivants :

- *Scénario 0* : choc extrême (survenance d'un événement exceptionnel et inattendu) ;
- *Scénario 1* : indisponibilité des locaux (locaux détruits, inutilisables ou inaccessibles) ;
- *Scénario 2* : indisponibilité du système d'information (incident système central, serveur, réseau ou logiciel) ;
- *Scénario 3* : indisponibilité du personnel (personnel en incapacité de travailler, quel que soit le lieu, y compris à domicile) ;
- *Scénario 4* : résolution (s'applique uniquement au domaine bancaire, pas d'impact pour Suravenir Assurances) ;
- *Scénario 5* : indisponibilité des fournisseurs clé (fournisseurs externes et internes) indispensables aux activités essentielles.

Les activités essentielles ou importantes dont le délai maximum d'interruption est inférieur à une demi-journée doivent faire l'objet d'un test annuel supplémentaire. Les scénarios 0, 1, 2, 3 et 5 ont été testés sur l'exercice 2025. Le scénario 4 ne concerne pas Suravenir Assurances.

Les résultats des tests conduits sur l'exercice n'appellent pas de commentaires particuliers pour les scénarios 0, 1, 2 et 3. Le scénario 5 a été réalisé partiellement

C6. Autres risques importants

Suravenir Assurances a identifié un autre risque significatif au sein de sa cartographie des risques : le risque de manque de marges de manoeuvre financières pour encaisser des chocs de sinistralité.

Au même titre que les autres risques significatifs, ce risque peut alimenter un ou des scénarios de stress au sein du processus ORSA, permettant ainsi à la gouvernance de Suravenir Assurances

d'obtenir une vision prospective de l'impact de ce risque, et ce au regard du cadre d'appétence préalablement défini.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D1. Actifs

Principaux Postes du Bilan Actif	Valeur S2 au 31/12/2025 (en K€)	Nature et hypothèses de valorisation	Simplification retenue
Immobilisations corporelles	13 431	Principalement siège social SA valorisé selon expertise immobilière	
Placements financiers et prêts	584 620	Titres obligataires pour 560,6 M€ valorisés par les agences de notation externes. (voir paragraphe ci-dessous pour analyse des distorsions)	
Provisions techniques cédées	76 827	<i>Voir détail ci-dessous</i>	
Créances nées d'opérations d'assurance	41 100	Correspond principalement aux créances sur assurés nettes des provisionnements contentieux liées aux échéanciers de paiement de leurs primes	Créances de court terme donc valorisation économique = valorisation sociale
Créances nées d'opérations de réassurance	9 592	Concerne les compte-courants des réassureurs dont les règlements auront lieu dans l'année à venir. Leur valorisation économique égale leur valeur en normes sociales.	Créances de court terme donc valorisation économique = valorisation sociale
Autres créances	1 538	Créances fiscales et sociales de court terme	Créances de court terme donc valorisation économique = valorisation sociale
Trésorerie	35 694	Solde débiteur net des comptes bancaires	Créances de court terme donc valorisation économique = valorisation sociale

Placements financiers

Avec 584,6 M€ valorisés en normes économiques, ce poste présente une distorsion (moins-value latente) de 17,3 M€ par rapport à la comptabilisation en coûts historiques telle que pratiquée selon les normes sociales.

Constitués à plus de 90% de titres obligataires à taux fixe, les placements financiers sont soumis à des valorisations économiques fluctuantes selon le niveau des taux observé à la date d'arrêt et des risques de crédits sur les obligations détenues. L'année 2025 a été marquée par une légère baisse des distorsions de valorisation sur ces instruments.

Provisions techniques cédées

Les créances envers les réassureurs découlant des contrats de réassurance sont valorisées à 76,8 M€. En normes sociales, ces créances sont valorisées à 115,8 M€, ce qui représente une distorsion de 39 M€ par rapport à la valorisation économique.

Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- La prise en compte en normes économiques des primes de réassurance qui devront être versées aux réassureurs sur l'assiette des primes émises non acquises et des primes futures (Best Estimate de primes cédées),
- L'effet d'actualisation des flux futurs (et notamment sur les dossiers de sinistres graves en RC Auto dont le délai de paiement prévu en rentes est très long).

Plus en détail, les créances envers les réassureurs découlant des contrats de réassurance sont composées de :

83,7 M€ de créances liées aux sinistres connus qui se déclinent ainsi :

- 35,7 M€ concernent des créances liées à la sinistralité cédée des dossiers RC Automobile de montants bruts significatifs (ayant dépassé individuellement le seuil de la réassurance). Les provisions cédées sont issues d'une approche au cas par cas (issue des analyses du service corporel cas lourds) pour les dossiers de plus de 3 M€. La créance cédée est la conséquence de l'application des clauses de réassurance des traités RC Auto.
- 38,5 M€ concernent les créances cédées issues des traités de réassurance couvrant les conséquences matérielles des portefeuilles habitation (événements climatiques comme la grêle 2022 et tempêtes 2023). Ce montant intègre également les cessions du traité aggregate climatique (avant 2023) incluant une part de sinistralité incendie, ainsi que les cessions des risques "catastrophes naturelles".
- 9,5 M€ sont des provisions cédées sur les sinistres en rentes servies dont les flux futurs actualisés sont issus des projections de rentes à verser aux victimes ou personnes dépendantes jusqu'à leur mortalité statistique.

6,9 M€ de dettes nettes liées aux primes cédées et aux sinistres futurs cédés :

- - 19,7 M€ de primes de réassurance que Suravenir Assurances devra acquitter pour bénéficier d'une couverture de réassurance sur ses engagements.
- 12,8 M€ de sinistres futurs issus du portefeuille dépendance et correspondant aux rentes à verser en cas d'activation de la garantie dans le futur, net des primes restant à encaisser d'ici la tombée en dépendance statistique. Le traité proportionnel à 90 % implique une allocation de 90 % de ces flux futurs en créances sur réassureurs.

D2. Provisions Techniques

Principaux Postes du Bilan Passifs	Valeur S2 au 31/12/2025 (en K€)	Nature et hypothèses de valorisation	Simplification retenue
Provisions techniques	413 767	<i>Voir détail ci-dessous</i>	
Dettes pour dépôts espèces reçus des réassureurs	29 216	Concerne les dépôts en espèce versés par les réassureurs sur les comptes bancaires, en contrepartie des engagements cédés sur les provisions dépendance.	Compte tenu du renouvellement annuel de ce dépôt, la valorisation S2 correspond à la valorisation sociale
Impôts Différés Passifs	4 999	Position nette (actif/passif) des impôts différés nés des distorsions entre les valorisations des postes de bilan en normes fiscales et en normes S2	le taux d'IDP utilisé correspond au taux futur en vigueur à 25,83%
Dettes nées d'opérations d'assurance	84 186	Principalement des commissions de distribution à verser et des dettes fiscales et sociales. L'ensemble de ces flux sont certains dans leur montant et à échéance < 1an donc leur valorisation économique égale leur valeur en normes sociales.	
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	Concerne les compte-courants des réassureurs dont les règlements auront lieu dans l'année à venir.	
Autres dettes	1 549	Correspond principalement aux provisions pour risques et charge et provisions retraite	

D2.a Détail des Provisions Techniques

Ce poste représente la part la plus significative des engagements de Suravenir Assurances, et se décompose comme suit :

en K€	Non Vie (hors Santé)							Santé Non SLT		Total Non Vie
	Motor vehicle liability	Other motor	Marine, aviation and transport	Fire and other damage to property	General liability	Legal expenses	Miscellaneous financial loss	Medical expense	Income protection	
Best estimate sinistres	213 378	31 324	135	85 502	36 833	6 738	3 083	10 245	23 882	411 121
Best estimate primes	-68	-11 159	-203	-12 202	-367	-450	-7 909	-2 690	-9 609	-44 657
Best estimate primes futures	2 120	947	-59	-3 085	108	74	-3 123	-342	-2 597	-5 957
Marge de risque	10 758	1 452	6	2 021	1 475	119	116	659	1 090	17 696
Total (brut de réassurance)	226 188	22 563	-120	72 237	38 049	6 481	-7 833	7 871	12 766	378 203
Prov cédées	-30 741	783	0	-25 396	759	0	-27	0	120	-54 503
Total (net de réassurance)	195 447	23 346	-120	46 841	38 808	6 481	-7 860	7 871	12 885	323 700

en K€	Santé SLT	Vie	Total Vie	TOTAL
Best estimate sinistres	6 572	5 752	12 324	423 445
Best estimate primes	14 565		14 565	-30 092
Best estimate primes futures			0	-5 957
Marge de risque	8 237	438	8 675	26 371
Total (brut de réassurance)	29 375	6 189	35 564	413 767
Prov cédées	-18 710	-3 614	-22 324	-76 827
Total (net de réassurance)	10 665	2 575	13 240	336 940

Pour l'ensemble des lignes d'activité, le processus d'évaluation des provisions techniques comporte une part d'incertitude. Il requiert en effet l'utilisation de données historiques jugées pertinentes, il fait appel à l'exploitation de modèles ainsi qu'à la formulation d'hypothèses afin, notamment, de projeter les flux de trésorerie sur un horizon de temps jugé approprié à la nature des engagements. De façon générale, le niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques est limité par l'expertise des équipes actuarielles qui analysent les calculs, les contrôlent et en interprètent les résultats. Les travaux de la fonction Actuarielle (analyses de variations, analyses de sensibilité) participent enfin à la fiabilité du montant des provisions techniques.

Best estimate Non Vie : 378,2 M€ dont marge de risque : 17,7 M€

- **Best estimate Sinistres Non Vie: 411,1 M€**

La méthode retenue pour le calcul des *best estimate* vise à déterminer les flux futurs de décaissement par segment, et à actualiser ces flux futurs à l'aide de la courbe des taux sans risque sans *volatility adjustment*. Cette courbe des taux est obtenue auprès de l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority).

Affectations de garanties par segment

En regard d'une vision budgétaire « produit » et d'une vision normes sociales « catégorie ministérielle », les provisions techniques ont été découpées et agrégées selon les segments Solvabilité 2. Par ailleurs, afin de constituer des groupes de risque homogène permettant une estimation plus précise des *best estimate* au sein des segments ainsi déterminés, certains segments ont été découpés en plusieurs sous-segments.

- **Best estimate Primes (hors primes futures) Non Vie : -44,6 M€**

La détermination des *best estimate* de primes intègre une démarche similaire consistant à déterminer les flux futurs de règlement par segment, ces flux futurs faisant ensuite l'objet d'une actualisation à la courbe de taux sans risque au 31/12/2025. Cette courbe des taux est obtenue auprès de l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority)

Trois natures de flux peuvent être distinguées :

- Des flux d'encaissement de primes relatifs correspondant aux appels de primes restant à encaisser en 2026 sur les contrats en vigueur au 31/12/2025.
- Des flux de restitution de primes pour tenir compte des résiliations futures : ces flux sont calculés segment par segment en appliquant aux primes émises non acquises (hors taux de commission distributeur) le taux de résiliation prévisible. En effet, le prorata des primes sera intégralement restitué aux clients ayant résilié leurs contrats mais les distributeurs reverseront à Suravenir Assurances la part des commissions indues. C'est donc un flux net qui est pris en compte ici.

Ces flux de primes seront restitués à 100 % au cours de l'année 2026.

Des frais d'administration leur sont affectés (frais de gestion des contrats). Ceux-ci sont déterminés segment par segment sur la base des données analytiques issues de l'exercice 2025. Ils sont répartis sur 1 an en % des primes acquises à venir en 2026.

- Des flux de décaissement de sinistres : ces flux sont également calculés segment par segment.

Le taux de sinistralité ultime prévisible pour chaque segment est appliqué à la part non résiliée des primes émises non acquises comptables.

Des frais de gestion, dont la nature et la méthode de détermination sont identiques à ce qui est pratiqué pour les *best estimate* de sinistres, sont ajoutés à ces flux futurs de sinistres.

Les cadencements de décaissement de ces sinistres sont issus des travaux menés dans le cadre de la détermination des *best estimate* de sinistres.

Modalité de détermination de la sinistralité à l'ultime par segment

Pour chacun des segments, le S/P ultime est approché en utilisant les calculs de charge ultime par année de survenance (via les méthodes de *chain ladder* pour la majorité des segments).

Ainsi, le principe de base est que pour chaque segment, le S/P ultime retenu est issu d'une moyenne pondérée (par le poids des charges et des primes) sur un historique suffisant tout en s'assurant de la cohérence du développement des sinistres pour la période à venir.

- **Best estimate Primes futures : - 6 M€**

La détermination des *best estimate* de primes futures provient également d'une actualisation des flux futurs à la courbe de taux sans risque au 31/12/2025 (primes à encaisser et sinistres à décaisser).

- Les flux de primes à encaisser par segment correspondent aux encaissements de primes prévus sur les deux premiers mois de l'exercice 2026 pour lesquels la compagnie est engagée au 31/12/2025. Ceux-ci sont réduits des résiliations probables sur ces échéances et sont nets des frais d'acquisition dont la compagnie devra s'acquitter. En sus des frais d'acquisition à payer, la gestion des contrats (avenants, résiliations, ...) sera assumée par la société sur la durée d'engagement et des frais d'administration sont donc pris en compte.
- Les flux de sinistres à décaisser sont déterminés avec la même méthode que les flux de sinistres sur les primes émises non acquises, mais avec une assiette qui correspond aux primes futures nettes de résiliations évoquées ci-dessus. Les taux de sinistres ultimes par segment sont également identiques et les frais de gestion de sinistres et cadencement de décaissements sont aussi les mêmes.

Au 31/12/2025, les *best estimate* sur primes futures (avant coût de réassurance) pour l'ensemble des segments s'élèvent à -6 M€

- **Marge de risque : 17,7 M€**

La détermination de la marge de risque est effectuée en utilisant la simplification n°2 (cf. Orientation 62 de la notice ACPR « Provisions techniques y compris mesures branches longues »), qui correspond à des flux futurs de SCR déterminés par une règle de proportionnalité à l'écoulement des *best estimate*.

Ces SCR futurs sont rémunérés à 6 % et actualisés à la courbe de taux sans risque pour obtenir la marge de risque globale. La répartition dans les différents segments est effectuée selon le niveau de *best estimate* de ces segments au 31/12/2025.

Best estimate Santé SLT : 29,4 M€ dont marge de risque : 8,2 M€
--

Les engagements de Suravenir Assurances alloués à la rubrique Santé Similaire à la Vie sont relatifs aux provisions liées aux contrats dépendance.

Les *best estimate* des contrats dépendance sont déterminés sur la base des contrats connus au 31/10/2025 ; ils peuvent se décomposer en :

- des projections de rentes à verser aux personnes déjà dépendantes, jusqu'à leur mortalité statistique. Ces projections sont actualisées à la courbe des taux sans risque au 31/12/2025 (6,6 M€) ;
- des flux de sinistres futurs correspondant aux rentes à verser en cas d'activation de la garantie dans le futur, net des flux de primes (et après prise en compte des résiliations) restant à encaisser d'ici la tombée en dépendance statistique (14,6 M€).

Ces projections sont issues des lois d'incidence et de mortalité propres à ces garanties appliquées au portefeuille de Suravenir Assurances et sont actualisées à la courbe des taux sans risque au 31/12/2025. L'ensemble des frais nécessaires à la gestion des contrats et des sinistres est intégré dans les prévisions.

Best estimate Vie : 6,2 M€ dont marge de risque : 0,4 M€

Les engagements de Suravenir Assurances alloués à la rubrique Vie sont relatifs aux provisions liées aux rentes servies aux victimes d'accidents automobiles.

Le calcul du *best estimate* des provisions de rentes servies aux victimes d'accidents automobile provient de l'actualisation à la courbe de taux sans risque des perspectives de rentes servies à ces victimes, calculées en utilisant les tables de mortalité TH 10-12, TF 10-12 et TH 06-08.

Au 31/12/2025, ce sont 10 dossiers qui constituent ces provisions. Notons que par souci de simplification, et compte tenu du caractère non significatif, aucun frais de gestion n'est appliqué à ces flux futurs.

D2.b Principales distorsions

Le tableau ci-dessous présente les principales sources d'écarts entre les évaluations de provisions en normes sociales et celles effectuées en normes Solvabilité 2 :

<i>au 31/12/2025 (en K€)</i>	Normes sociales	Normes S2	Distorsions (Social - S2)	
Provisions Techniques	764 760	387 396	377 364	49%
Marge de risque	-	26 371	- 26 371	
Total	764 760	413 767	350 993	46%
Tous segments "Non Similaire à la Vie"	724 527	360 507	364 020	50%
Provisions techniques y.c. provision frais de gestion	500 012	411 121	88 891	18%
PENA / BE de primes	216 288	- 44 657	260 945	121%
Primes futures		- 5 957	5 957	
Autres provisions	8 227		8 227	
Segments "Similaire à la Vie"	40 233	26 889	13 344	33%
Dépendance	33 561	21 138	12 423	37%
RC Auto (rentes servies)	6 672	5 752	921	14%

Avant prise en compte de la marge pour risque, les distorsions s'élèvent à 377,4 M€, soit près de 50% des provisions en normes sociales.

Cette distorsion peut s'analyser comme suit :

- 88,9 M€ pour les provisions sur sinistres connus des segments "Non similaires à la vie". Ces « bonis latents » liés essentiellement à une prudence historique de provisionnement se situent principalement sur les segments :
 - o RC Auto (23 M€ soit 10 % d'effet d'actualisation et d'estimation de prudence au sein des provisions sociales),
 - o Garantie des accidents de la vie (21,8 M€ soit 48 %).
 - o Dommages aux biens (18,1 M€ soit 17 %),
 - o Dommages Auto (13,5 M€ soit 30 %),
 - o Responsabilité Civile Générale (12,6 M€ soit 21 %),
- 260,9 M€ de distorsions liées à la valeur économique des primes émises non acquises.
- 6 M€ de distorsions liées à la prise en compte des profits futurs sur primes futures (détail par segment évoqué plus haut).
- 8,2 M€ de distorsions liées aux provisions comptables réglementaires en normes sociales (notamment provision pour risques en cours).
- 13,3 M€ de distorsions sur les segments "similaires à la vie" (Dépendance et rentes servies au titres des garanties RC Automobile).

D3. Utilisation de méthodologies correctives ou transitoires

Suravenir Assurances n'utilise aucune méthodologie corrective ou transitoire, à savoir :

- La correction pour volatilité (article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE),
- La courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire (article 308 quater de la directive 2009/138/CE),
- La déduction transitoire (article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE).

E. Gestion du capital

E1. Fonds propres

E1.a Gestion des fonds propres

Suravenir Assurances s'est dotée d'une politique de gestion du capital, revue annuellement et validée par le Conseil d'administration. Chaque année, lors de l'établissement du bilan prudentiel, la Direction Administrative et financière de Suravenir Assurances assure la veille afférente à la classification des fonds propres. Par ailleurs, la Direction Administrative et Financière s'assure que les fonds propres éligibles détenus par Suravenir Assurances sont suffisants pour couvrir les exigences réglementaires (SCR et MCR).

Le plan de gestion du capital à moyen terme est piloté au regard du business plan à 5 ans, du plan de trésorerie associé, et des évaluations prospectives issues du processus ORSA. Ces dernières permettent de projeter le niveau de fonds propres prudentiels disponibles sur 5 ans, et ainsi de déterminer le plan de gestion du capital à moyen terme.

Annuellement, Suravenir Assurances présente la vision prospective de ses fonds propres prudentiels au Comité de gestion du capital et du bilan du groupe Crédit Mutuel Arkéa, en scénario central ainsi qu'en scénarios stressés. Cette présentation a pour objectifs :

- d'expliquer les liens entre la stratégie de Suravenir Assurances, les fonds propres dégagés et l'exigence en fonds propres
- de proposer des mesures de remédiation activables par Suravenir Assurances en cas de non-respect des seuils d'appétence aux risques : mesures techniques (ajustement des tarifs, des commissions, ...), évolution du dispositif de réassurance via des solutions de réassurance en quote-part, distribution de dividendes en actions, évolution du montant des dividendes remontés, réallocation par le Groupe d'un montant de fonds propres disponibles vers la Compagnie, émission de dettes subordonnées, etc....

E1.b Composition et évolution des fonds propres

Les fonds propres sociaux tels qu'ils apparaissent dans les états financiers de Suravenir Assurances s'élèvent à 177,3 M€ au 31 décembre 2025. Ils sont constitués des éléments suivants :

- Le capital social d'un montant égal à 45,3 M€, issu des 4 532 391 actions détenues par la maison mère de Suravenir Assurances, Crédit Mutuel Arkéa, plus une action détenue par la présidente du CA,
- Les primes d'émission d'un montant égal à 22,2 M€,
- Les réserves pour un montant égal à 50,5 M€,
- Le report à nouveau égal à 38,4 M€,
- Et le résultat net de l'exercice 2025 égal à 20,8 M€.

Les fonds propres sociaux au 31 décembre 2025 sont en hausse de 20,8 M€ par rapport au 31 décembre 2024, soit le bénéfice net de l'année 2025.

Le montant des fonds propres Solvabilité 2 de Suravenir Assurances est égal à 229,1 M€ au 31 décembre 2025, dont 161,6 M€ de réserve de réconciliation. Ils sont constitués à 100 % de fonds propres de niveau 1 (Tier 1). La totalité des fonds propres est éligible pour couvrir le capital de solvabilité requis. Les fonds propres Solvabilité 2 sont en hausse de 11 M€ par rapport au 31 décembre 2024, notamment grâce au résultat de l'année et à l'amélioration de la valorisation du portefeuille de placements financiers.

La réserve de réconciliation est ainsi calculée :

	<i>en K€</i>	31/12/2025	31/12/2024
Excédents des actifs sur les passifs S2		229 085	218 040
Capital social et primes d'émission		67 512	67 512
Dividendes à distribuer		-	-
Réserve de réconciliation		161 573	150 528

Le passage des fonds propres en normes sociales vers les fonds propres Solvabilité 2 est détaillé dans le tableau suivant :

	<i>en K€</i>	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres normes sociales		177 260	156 419
Réévaluation des provisions techniques nettes		312 043	331 904
Plus/moins values sur placements financiers		-17 291	-18 458
Autres distorsions Social-S2		-242 927	-251 824
Dividendes à verser		-	-
Fonds propres Solvabilité 2		229 085	218 040

Les différences de valorisation entre le bilan social et le bilan prudentiel S2 sont détaillées dans la partie D.

E2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

E2.a Evolution du SCR et du MCR

Le capital de solvabilité requis (SCR) de Suravenir Assurances au 31/12/2025 se présente comme suit :

<i>en k€</i>	31/12/2025	31/12/2024
SCR Marché	38 913	33 417
SCR Défaut	10 491	9 701
SCR Santé	30 341	31 212
SCR Souscription Non Vie	159 369	150 198
SCR Souscription Vie	144	79
<i>effet corrélation</i>	- 55 749	- 52 708
Basic SCR	183 508	171 898
SCR Opérationnel	15 911	15 087
<i>Ajustement d'Impôts</i>	- 51 510	- 48 298
SCR	147 910	138 687
MCR	66 559	62 409

Les niveaux du SCR et du MCR (égal à 45 % du SCR) augmentent respectivement de 9 M€ et de 4 M€ sur l'exercice 2025.

La hausse du SCR est principalement liée au SCR souscription Non vie, sous l'effet de la hausse des provisions techniques et des volumes de primes du fait de l'activité, et au SCR Marché, du fait de la hausse du volume de placements à fin 2025 qui joue l'effet d'assiette dans le SCR Taux et le SCR Spread.

Informations sur les données utilisées pour le calcul du MCR

Le montant du MCR (66,6 M€ au 31/12/2025) est égal au plafond du MCR, soit 45 % du SCR. En effet, ce plafond est inférieur au MCR linéaire calculé, en application des spécifications de la formule standard, à partir des primes émises nettes et des provisions techniques *best estimate* nettes.

E2.b Evolution du taux de marge de solvabilité

Evolution du taux de marge de solvabilité (SCR et MCR) entre les exercices 2024 et 2025 :

	31/12/2025	31/12/2024	Var.
SCR (en K€)	147 910	138 687	6,6%
Ratio de couverture du SCR	155%	157%	-2 pts
MCR (en K€)	66 559	62 409	6,6%
Ratio de couverture du MCR	344%	349%	-5 pts
Fonds propres S2 (en K€)	229 085	218 040	5,1%

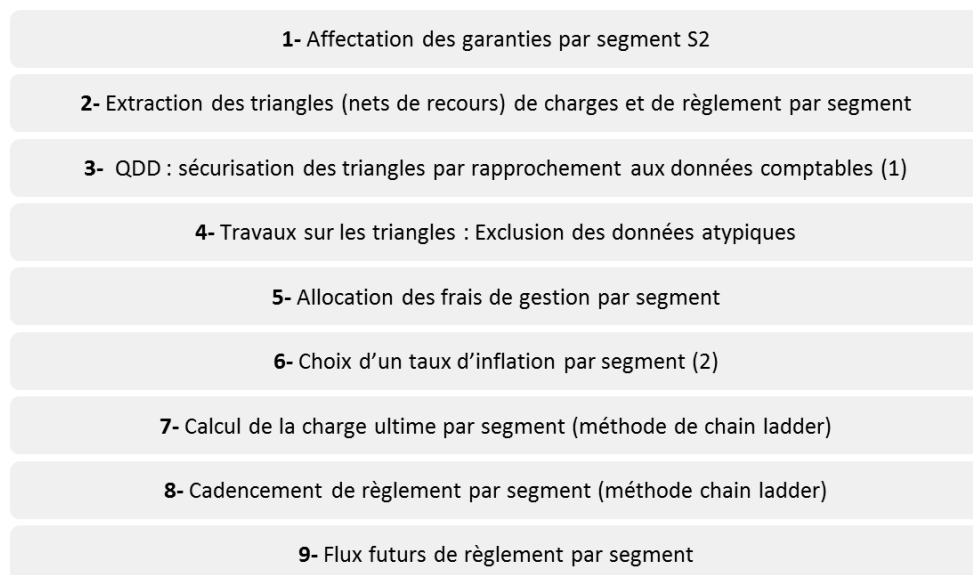
Les ratios de couverture du SCR et du MCR sont en baisse sur l'année, en raison de la hausse des exigences en fonds propres.

F. Annexes

- Annexe 1 – Schéma du processus de détermination des flux futurs
- Annexe 1 Bis – Tableau de correspondances Lob – Produits – Garanties
- Annexe 2 – QRT « Public disclosures »
 - S.02.01.02 Bilan
 - S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
 - S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT
 - S.17.01.02 Provisions techniques non vie
 - S.19.01.21 Sinistres en non vie
 - S.23.01.01 Fonds propres
 - S.25.01.01 Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)
 - S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

F1. Schéma du processus de détermination des flux futurs

Le processus utilisé pour déterminer les flux futurs de décaissement de ces sinistres connus (hors cas lourds pour lesquels un traitement individualisé est utilisé) peut se schématiser comme suit :



(1) Rapprochement sur provisions comptables (charges – règlements de dernières diagonales) au global et par segment

(2) l'inflation s'applique aux règlements passés pour les positionner en euros constants d'aujourd'hui, et aux règlements futurs pour la détermination de la charge ultime

Annexe 1 Bis - Tableau de correspondances Lob – Produits – Garanties

Famille de produits	Produits	Garanties	Lob S2										
			RC Auto	Domma ge Auto	Transpo rt	RC Général	Incendie DAB	Protec tion Incendie	Santé NSLT	Santé SLT	Perte de revendu	Divers	
Auto & assimilés	Auto	RC											
		Autres											
	Cyclo	RC											
		Autres											
	Véhicule de collection	RC											
		Autres											
	Moto	RC											
		Autres											
	Voiturettes	RC											
		Autres											
	Tracteur	RC											
		Autres											
	Camion	RC											
		Autres											
Véhicules divers	RC												
	Autres												
Auto professionnel	RC												
	Autres												
Camping car	RC												
	Autres												
MRH & assimilés	MRH	RCG											
		Autres											
	Caravane	RCG											
		Autres											
	PND	RCG											
		Autres											
Mobil Home	RCG												
Pool Corse	Autres												
Assurcarte	Leasecom (Dom Biens)												
	Assurcarte												
Assurcarte professionnel	Assurcarte												
	Assurcarte professionnel												
Mastercard													
Ass. Perte d'emploi													
Protection Juridique													
Garanties Accidents de la Vie (GAV)													
Santé	Santé												
	Santé Collective												
	Santé TNS												
Dépendance													
Autres Produits	Produit scolaire												
	Produit Chasse												
	Produit RC Générale												
	Produit RC Associations												
	Perte sur revente												
	Sereniroute												
	Navigation de plaisance												
	Produit Valeur d'achat												
	Produit Perte Financière												
Marchandises													

F2. QRT « Public Disclosures » (en milliers d'euros)

F2.a S.02.01.02 Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	13 431
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte)	R0070	584 088
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	560 583
Obligations d'État	R0140	120 283
Obligations d'entreprise	R0150	440 300
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	17 219
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	6 286
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	532
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	532
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	76 827
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	54 503
Non-vie hors santé	R0290	54 622
Santé similaire à la non-vie	R0300	-120
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	22 324
Santé similaire à la vie	R0320	18 710
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	3 614
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	41 100
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 592
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 538
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	35 694
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	762 801

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	378 203
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	357 566
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	341 619
Marge de risque	R0550	15 947
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	20 637
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	18 888
Marge de risque	R0590	1 749
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	35 564
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	29 375
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	21 138
Marge de risque	R0640	8 237
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	6 189
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	5 752
Marge de risque	R0680	438
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	430
Provisions pour retraite	R0760	1 119
Dépôts des réassureurs	R0770	29 216
Passifs d'impôts différés	R0780	4 999
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	84 186
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	0
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	533 716
Excédent d'actif sur passif	R1000	229 085

F2.b S.05.01.02 Primes, sinistres et d penses par ligne d'activit 

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et d penses par ligne d'activit 

		Ligne d'activit� pour: engagements d'assurance et de r�assurance non-vie (assurance directe et r�assurance proportionnelle accept�e)											Ligne d'activit� pour: r�assurance non proportionnelle accept�e				Total	
		Assurance des frais m�dicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des passagers	Assurance de responsabilit� civile automobile	Autre assurance des v�hicules � moteur	Assurance maritime, a�rienne et incendie et autres	Assurance de responsabilit� civile g�n�rale	Assurance cr�dit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes p�cuniaires diverses	Sant�	Accidents	Assurance maritime, a�rienne et incendie	Biens		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes �mises																		
Brut - assurance directe	R0110	69 994	37 890		76 112	159 482	1 032	121 901	11 351		6 936		48 296					532 996
Brut - R�assurance proportionnelle accept�e	R0120																	
Brut - R�assurance non proportionnelle accept�e	R0130																	
Part des r�assureurs	R0140	0	200		10 983	6 340	70	13 218	1 133		0		68	0	0	0	0	32 013
Net	R0200	69 994	37 690		65 129	153 141	962	108 682	10 218		6 936		48 229	0	0	0	0	500 983
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	69 154	36 802		76 825	164 077	1 022	116 383	11 260		6 707		48 159					530 388
Brut - R�assurance proportionnelle accept�e	R0220																	
Brut - R�assurance non proportionnelle accept�e	R0230																	
Part des r�assureurs	R0240	0	200		10 983	6 340	70	13 218	1 133		0		68					32 013
Net	R0300	69 154	36 602		65 842	157 736	952	103 164	10 127		6 707		48 091					498 375
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	47 766	9 512		90 489	100 060	388	65 841	15 461		1 885		8 229					339 632
Brut - R�assurance proportionnelle accept�e	R0320																	
Brut - R�assurance non proportionnelle accept�e	R0330																	
Part des r�assureurs	R0340	0	0		-17 856	-7	0	4 587	-312		0		106					-13 482
Net	R0400	47 766	9 512		108 345	100 067	388	61 254	15 774		1 885		8 122					353 114
D�penses engag�es	R0550	17 612	14 458		18 579	51 356	288	29 130	3 132		3 335		33 068					170 958
Balance - other technical expenses/income	R1210																	-18 622
Total des d�penses	R1300																	152 336

		Ligne d'activit� pour: engagements d'assurance vie					Engagements de r�assurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux b�n�fices	Assurance index�e et en unit�s de compte	Autres assurances vie	Rentes d�coulant des contrats d'assurance non-vie et li�es aux engagements d'assurance sant�	Rentes d�coulant des contrats d'assurance non-vie et li�es aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance sant�	R�assurance maladie		R�assurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes �mises										
Brut	R1410	2 734					0			2 734
Part des r�assureurs	R1420	1 987					0			1 987
Net	R1500	747					0			747
Primes acquises										
Brut	R1510	2 774					0			2 774
Part des r�assureurs	R1520	1 987					0			1 987
Net	R1600	786					0			786
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0					1 098		-4 314	-3 216
Part des r�assureurs	R1620	0					949		5 116	6 065
Net	R1700	0					148		-9 429	-9 281
D�penses engag�es	R1900	428					0		0	428
Balance - other technical expenses/income	R2510									55
Total des d�penses	R2600									483
Montant total des rachats	R2700									

F2.c 12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en				Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements	Réassurance acceptée	Total [vie hors santé, y compris UC]	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ni garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0					0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0					0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque															
Meilleure estimation															
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0			5 752		5 752		14 565	0	6 572	21 138
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0			3 614		3 614		12 892	0	5 818	18 710
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0090	0		0	0			2 137		2 137		1 673	0	755	2 428
Marge de risque	R0100	0			0			438		438	5 676			2 561	8 237
Provisions techniques - Total	R0200	0	0					6 189	0	6 189	20 241			9 134	29 375

F2.d S.17.01.02 Provisions techniques non vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - total	R0060	-3 033	-12 206	0	2 052	-10 212	-262	-15 286	-258	0	-376	0	-11 032	0	0	0	-50 614	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-120	0	-4 923	-797	0	-13 039	-759	0	0	0	-32	0	0	0	-19 668	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-3 033	-12 087	0	6 975	-9 415	-262	-2 247	501	0	-376	0	-11 001	0	0	0	-30 946	
Provisions pour sinistres																		
Brut - total	R0160	10 245	23 882	0	213 378	31 324	135	85 502	36 833	0	6 738	0	3 083	0	0	0	411 121	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	35 664	14	0	38 435	0	0	0	58	0	0	0	0	74 171	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	10 245	23 882	0	177 714	31 310	135	47 067	36 833	0	6 738	0	3 025	0	0	0	336 950	
Total meilleure estimation - brut	R0260	7 213	11 676	0	215 430	21 112	-127	70 216	36 574	0	6 363	0	-7 949	0	0	0	360 507	
Total meilleure estimation - net	R0270	7 213	11 795	0	184 689	21 894	-127	44 820	37 333	0	6 363	0	-7 976	0	0	0	306 005	
Marge de risque	R0280	659	1 090	0	10 758	1 452	6	2 021	1 475	0	119	0	116	0	0	0	17 696	
Provisions techniques - Total	R0320	7 871	12 766	0	226 188	22 563	-120	72 237	38 049	0	6 481	0	-7 833	0	0	0	378 203	
Montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	-120	0	30 741	-783	0	25 396	-759	0	0	0	27	0	0	0	54 503	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	7 871	12 885	0	195 447	23 346	-120	46 841	38 808	0	6 481	0	-7 860	0	0	0	323 700	

F2.e S.19.01.21 Sinistres en non vie

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										4 179
N-9	R0160	112 655	40 782	9 760	5 507	4 861	3 520	2 382	2 253	4 185	203
N-8	R0170	120 145	43 640	10 370	3 757	5 801	5 008	2 731	1 237	2 843	
N-7	R0180	133 615	55 464	11 301	6 043	4 213	3 855	4 950	1 682		
N-6	R0190	134 994	60 027	10 179	4 436	7 373	2 056	2 562			
N-5	R0200	131 523	49 512	9 124	4 959	4 872	10 070				
N-4	R0210	152 932	57 342	10 419	6 907	4 756					
N-3	R0220	191 008	91 629	20 702	11 845						
N-2	R0230	177 800	124 059	19 875							
N-1	R0240	180 097	78 118								
N	R0250	186 463									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	4 179	4 179
R0160	203	186 107
R0170	2 843	195 532
R0180	1 682	221 123
R0190	2 562	221 628
R0200	10 070	210 060
R0210	4 756	232 355
R0220	11 845	315 185
R0230	19 875	321 734
R0240	78 118	258 215
R0250	186 463	186 463
Total	322 596	2 352 581

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										44 212
N-9	R0160	61 519	30 190	24 901	22 500	12 852	13 025	10 578	7 309	5 571	5 711
N-8	R0170	69 264	31 495	25 108	23 446	16 546	14 014	12 412	10 599	11 779	
N-7	R0180	83 291	31 407	26 655	18 292	17 100	13 224	8 881	8 147		
N-6	R0190	108 355	56 976	47 125	35 791	31 187	29 098	28 932			
N-5	R0200	95 395	47 275	33 916	36 000	17 396	6 781				
N-4	R0210	90 178	32 329	31 721	24 739	21 481					
N-3	R0220	141 657	92 503	66 371	56 984						
N-2	R0230	199 460	78 451	61 233							
N-1	R0240	149 211	50 408								
N	R0250	155 947									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	32 924
R0160	5 577
R0170	11 401
R0180	7 793
R0190	21 183
R0200	6 447
R0210	20 253
R0220	53 676
R0230	55 643
R0240	47 414
R0250	148 810
Total	411 121

F2.f S.23.01.01 Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	45 324	45 324	0	0
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	22 188	22 188	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents	R0040	0	0	0	0
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0	0	0
Actions de préférence	R0090	0	0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0	0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	161 573	161 573	0	0
Passifs subordonnés	R0140	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	0	0	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que tels	R0180	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation	R0220	0	0	0	0
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	229 085	229 085	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0	0	0	0
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents	R0310	0	0	0	0
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0	0	0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs	R0330	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0	0	0	0
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0	0	0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0	0	0	0
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0	0	0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0	0	0	0
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	229 085	229 085	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	229 085	229 085	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	229 085	229 085	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	229 085	229 085	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	147 910	147 910	0	0
Minimum de capital requis	R0600	66 559	66 559	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,55	1,55	0	0
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	3,44	3,44	0	0

	C0060	
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	229 085
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	67 512
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et à	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	161 573
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	5 533
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	5 533

F2.g S.25.01.01 Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut C0110	Simplifications C0120	PPE C0090
Risque de marché	R0010	38 913		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	10 491		
Risque de souscription en vie	R0030	144		0
Risque de souscription en santé	R0040	30 341		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	159 369		0
Diversification	R0060	-55 749		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	183 508		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	15 911		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-51 510		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2009/138/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	147 910		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies = Article 31, paragraphe 1, point a)	R0211	0		
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies = Article 31, paragraphe 1, point b)	R0212	0		
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies = Article 31, paragraphe 1, point c)	R0213	0		
dont exigences de capital supplémentaire déjà définies = Article 31, paragraphe 1, point d)	R0214	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	147 910		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement de solvabilité	R0430	0		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	No

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-51 510
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-51 510
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	51 510

F2.h S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	67 608	
		Meilleure estimation et PI calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	7 213	69 539
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	11 795	37 497
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	184 689	64 811
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	21 894	157 671
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	1 024
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	44 820	100 251
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	37 333	9 737
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	6 363	6 910
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	47 859
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	96

		Meilleure estimation et PI calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	4 565	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	67 704
Capital de solvabilité requis	R0310	147 910
Plafond du MCR	R0320	66 559
Plancher du MCR	R0330	36 977
MCR combiné	R0340	66 559
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	66 559